

le Journal du Palais

Du 2 au 8 mars 2026 - N° 5009

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais Entrepreneuse au long cours

Virginie Gillet a d'abord redressé la barre commerciale d'Advinsi avant de reprendre cette PMI d'une douzaine de salariés à côté de Belfort. Un parcours récompensé en décembre dernier du premier prix des trophées Initiative au féminin. *Page 24*

Carte Blanche révolution les cantines

De la haute gastronomie aux cantines de village, Romain Marion, co-fondateur de la Scop Carte Blanche, réinvente la restauration collective au sein du Grand Besançon Métropole. Une initiative qui a été lauréate 2025 de l'appel à projet Économie sociale et solidaire lancé par la région BFC. *Page 6*

Neuf Icaunais à l'abordage du Belem

Pour ses 130 ans, la fondation Belem - Caisse d'Épargne finance l'embarquement de 130 jeunes partout en France à bord du mytique Belem. Neuf Icaunais prendront la mer entre Saint-Nazaire et La Rochelle. *Page 9*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 21

Cristel, le phoenix de l'inox



Hasard du calendrier : alors que le géant du culinaire Seb annonce un plan massif de compression de son personnel pour contrer ses mauvais résultats, le doubien Cristel, fabricants

d'ustensiles de cuisine haut de gamme, voit son CA connaître une hausse vertigineuse depuis deux ans (passant de 12,5 M€ à 16 M€) et va s'enrichir, à partir de 2027, de deux bâtiments pour

lesquels la PME investira 12,5 M€ afin de doubler une partie de sa production, après avoir déjà consacré 6 M€ à sa plateforme logistique. La raison de ce succès : des valeurs inoxydables

depuis la création, un actionariat frugal et une valorisation du travail des salariés comme de celui des détaillants.

Page 4-5

La gestion du Cifa de l'Yonne devant la justice

La CMA BFC souhaite récupérer la gestion du centre de formation des apprentis, opérée depuis 1996 par l'Association interconsulaire de formation (AIF). Une reprise en main qui a dégénéré en conflit, l'AIF refusant de rendre les clefs du Cifa

malgré une décision du tribunal administratif, du 11 décembre 2025, donnant deux mois à AIF pour libérer les locaux. Le dossier est désormais dans les mains du Conseil d'État.

Page 11

Bilans 2025 et perspectives 2026 des entreprises de la région. *Page 13*


**Réseau
Entreprendre**
BOURGOGNE

**Entrepreneurs
engagés**

Rejoignez-nous
pour contribuer
à la réussite de
**nouveaux
entrepreneurs**
sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-entreprendre.org

Suivez-nous sur 

R 28302 - 5009 - 2€



CM
FRANCHISE
CONSEIL

Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir **la franchise est peut-être la solution !**

Que vous souhaitiez

> CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR
OU

> MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER** : de **franchiseur** si vous développez votre réseau d'indépendants
ou d'**entrepreneur franchisé** si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil - caroline@cmfranchise.com - 06 08 842 607



Enquête sur la retraite en BFC



Les Bourguignons Franch-comtois et la retraite

Opinionway et Finary ont interrogé les Français sur leur perception du système de retraites. En Bourgogne Franche-Comté, près de 9 répondants sur 10 (84 %) déclarent cotiser pour un système dont ils ne bénéficieront jamais (moyenne nationale : 76 %). 75 % estiment que le régime par répartition est intenable sur le long terme (moyenne nationale : 70 %), 87 % pensent les politiques incapables de réformer (moyenne nationale : 85 %). 70 % anticipent pour les femmes une retraite inférieure ou égale à celle des hommes (moyenne nationale : 76 %). 51 % se disent mal informés (moyenne nationale 61 %), seuls 36 % ont commencé à préparer financièrement leur retraite (moyenne nationale : 38 %).

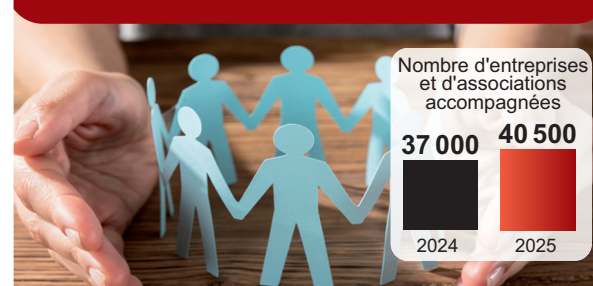
L'artisanat régional



L'artisanat régional en hausse de 5 % sur un an

L'artisanat en BFC enregistre 8.990 créations d'entreprises en 2024, soit +5 % sur un an (contre +1 % en 2023). Cette progression reste toutefois inférieure à celle observée dans le secteur au niveau national (+11 % sur un an). En 2024, 27 % des créations d'entreprises en Bourgogne Franche-Comté relèvent de l'artisanat. Une dynamique positive particulièrement marquée pour les entreprises pourvoyeuses d'emploi (+9 % chez les SA, SARL, SAS) et plus modérée pour les entreprises individuelles (+4 %). La dynamique est particulièrement marquée dans l'artisanat des services (+13 %). L'artisanat de l'alimentation enregistre une hausse plus modérée (+4 %) tandis que le BTP (-2 %) et la fabrication (-1 %) affichent un léger recul des créations.

L'ESS boostée par France Active



L'ESS boostée par France Active

France Active vient de publier son dernier bilan et rapport d'impact. En 2025, le mouvement associatif de soutien aux entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire (ESS) a accompagné 40.500 entreprises, contre 37.000 en 2024, confirmant le rôle central du réseau dans le soutien à l'entrepreneuriat engagé. Au total, 465 M€ ont été mobilisés en faveur de la création, de la reprise et du développement d'entreprises, permettant la création ou la consolidation de 72.200 emplois, en hausse par rapport à 2024 (70.000). 11.446 entrepreneurs ont bénéficié en 2025 de formations, de parcours de professionnalisation ou de temps collectifs d'échanges, soit une augmentation de 20 % en un an. Le taux de structures accompagnées en phase de relance, afin de prévenir les ruptures économiques, est passé de 8 % à 13 %.

Des plats élaborés par un chef, prêts à être réchauffés, dans des contenants en verre consignés, disponibles en points de retrait sur abonnement : c'est le pari de *Batch Cooking Club*.



Édouard Gavin et Jean-Bruno Gosse réinventent le batch cooking



Venu (peut-être) des New-Yorkais pressés au début des années 2000, popularisé par le chef Jamie Oliver en Europe, le batch cooking consiste à cuisiner par lot, généralement le week-end, les plats de la semaine. C'est de ce modèle qu'est née l'entreprise Batch Cooking Club, sans la logistique, les courses, les menus à élaborer et la charge mentale qui va avec puisqu'il s'agit ici de retirer dans des points de livraison chez des commerçants ou dans deux lockers – l'un à Ahuy, l'autre à Dijon – des plats préalablement choisis sur le site (batchcookingclub.com) parmi une sélection hebdomadaire de 14 propositions, conditionnés sous vide (les plats peuvent se conserver une semaine sans souci) dans des contenants en verre consignés et proposés dans une glacière afin de préserver la chaîne du froid. Et la semaine suivante, il suffit de replacer ces mêmes contenants vides et lavés pour récupérer une nouvelle salve de repas. L'innovation de ce modèle est double, estime le fondateur Édouard

Cavin : Batch Cooking Club fonctionne sur abonnement et, contrairement à une enseigne comme Hello Fresh, ne livre pas de matières premières pour cuisiner, mais bien des recettes familiales à partager, prêtes à être consommées et fabriquées localement dans un laboratoire à Plombières-lès-Dijon. Au gain de temps s'ajoute l'assurance de manger des plats à la fois goûteux et sains, une promesse qui repose sur Jean-Bruno Gosse.

56 RECETTES SAISONNIÈRES

Ancien de chez Loiseau puis de La table des Climats, le chef de cuisine étoilé devenu consultant a accompagné le concept en élaborant une série de 56 recettes réparties en sept familles (végétarien, poisson, monde, classique)... respectant autant que possible la saisonnalité. Le sourcing est local sur certaines catégories de produits : « C'est assez facile sur la crèmerie, le sec ou les oléagineux, ça le sera à terme sur les protéines, mais c'est plus compliqué pour le maraîchage », souligne Édouard Cavin. À terme, il table tout de même sur 30 à

40 % de produits locaux dans les plats.

Lancé en décembre 2025, Batch cooking club a séduit 400 foyers en préinscription. Le concept, opérationnel depuis le 21 janvier, affiche depuis environ 150 abonnés, de toutes typologies, de l'étudiant à la maman solo, ou à la famille d'actifs.

Le fondateur annonce un prix maîtrisé, à partir de 4,49 € la portion. Le site propose un simulateur très simple d'accès, qui permet d'évaluer le budget hebdomadaire, avec des prix dégressifs selon la quantité réservée.

La phase de lancement achevée, Édouard Cavin mise sur le recrutement rapide d'une personne pour assurer la logistique sur le terrain (réassort des points de livraison, récupération des glacières...) et à terme la formation de cuisiniers sous la supervision initiale de Jean-Bruno Gosse pour assurer la réalisation des plats.

Emmanuelle de Jesus

• batchcookingclub.com

Médailles.

SALON DE L'AGRICULTURE : LES VINS ICAUNAIS À LA FÊTE. Au Concours général agricole, organisé samedi dernier en ouverture du Salon international de l'agriculture à Paris, les vins de l'Yonne ont brillé. Pas moins de 69 cuvées ont été médaillées, dont 22 en or, 26 en argent et 21 en bronze, confirmant la vitalité des domaines icaunais. Bourgogne Côtes d'Auxerre, Chablis Grand Cru, Saint-Bris, Bourgogne Coulanges-la-Vineuse ou encore Crémant de Bourgogne se sont ainsi illustrés. Pour la chambre d'agriculture, ces résultats illustrent « la qualité, la rigueur et l'engagement » des vignerons du territoire, qui valorisent la richesse des appellations locales. Les dégustations, réalisées à l'aveugle par des jurés professionnels et amateurs formés, se sont tenues après une présélection conduite à Beaune. Au-delà du prestige, ces médailles constituent un levier économique. Dans un contexte tendu pour la filière, elles renforcent l'image des exploitations et soutiennent les ventes, en France comme à l'export.

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

À LA UNE

Cristel, le phœnix de l'inox

Doubs. Hasard du calendrier : alors que le géant du culinaire Seb annonce un plan massif de compression de son personnel pour contrer ses mauvais résultats, le doubien Cristel, fabricants d'ustensiles de cuisine haut de gamme, voit son CA connaître une hausse vertigineuse depuis deux ans et s'apprête à investir dans une nouvelle ligne de production. La raison de ce succès : des valeurs inoxydables depuis la création, un actionnariat frugal et une valorisation du travail des salariés comme de celui des détaillants.



C'est, à côté des sapins et du friselis de la rivière Féchotte, de sobres bâtiments flambants neufs à côté d'une antique cheminée témoin du passé : le siège de Cristel et son unité de production, flanqués du magasin d'usine du spécialiste de l'ustensile de cuisson haut de gamme en inox. Un site qui va s'enrichir, à partir de 2027, de deux bâtiments pour lesquels la PME investit 12,5 M€ afin de doubler une partie de sa production, après avoir déjà consacré 6 M€ à sa plateforme logistique. Cette nouvelle unité va s'installer à quelques centaines de mètres de là, sur d'anciennes friches industrielles et pas n'importe lesquelles : aujourd'hui délabrées, elles accueilleraient autrefois l'usine de pompes à main de la marque Japy. Choisir de reconstituer le patrimoine de la fameuse enseigne plutôt que de construire des bâtiments neufs ex nihilo n'a rien d'un caprice de la part de la famille Dodane, à la tête de Cristel depuis 1987 ; cette voie trouve au contraire sa cohérence dans l'histoire même de la maison.

SUR LES FONDATIONS DE JAPY

L'histoire de Cristel débute en effet sur les ruines de ce qui fut un fleuron industriel : l'empire Japy (horlogerie, outillage, ustensiles ménagers...) qui fit la renommée de Fesch-le-Châtel. C'est ici qu'a été fabriquée en 1826 la première casserole emboutie par procédé industriel au monde. Malmenée par les guerres et dépecée, l'usine Japy manque de disparaître en 1979. Elle renaît au début des années 80 grâce à une poignée d'anciens de la maison sous forme coopérative. La production est relancée, sous le nom de Cristel (contraction de « Cristal », refusé par



Le site de Cristel : plateforme logistique, unité de production et magasin d'usine. Au centre du bosquet sur le parking, une cheminée témoin du passé du lieu lorsque les Japy étaient aux commandes.
Crédit : Stephane-Kurdyban / Cristel.

l'Inpi et « Chatel », contestée par une entreprise américaine) car... « à la reprise, ils découvrent hélas que leur marque a été vendue et que le fichier client a disparu. Deux atouts importants qui vont leur faire défaut et les mettre en grande difficulté », explique Bernadette Dodane. La présidente de Cristel et incarnation de la mémoire de la maison exerçait à l'époque comme experte-comptable, et fut appelée en renfort par le préfet du Doubs pour épauler les repreneurs. Une fois par semaine, elle se rend sur le site...

« Mon Dieu ! Le tunnel noir ! À chaque fois que je rentrais le jeudi soir... j'étais admirative du courage de ces coopérateurs, mais je ne voyais vraiment pas comment ils pourraient se sortir de cette situation », se souvient-elle. Le salut viendra de son mari, Paul. Dessinateur chez Peugeot, il prend à cœur le combat de son épouse et invente un concept : une ligne d'ustensile de cuisine à la fois robuste et élégante, passant en beauté de la cuisine à table grâce à un système de poignées amovibles. Malgré tout, en 1987, Cristel est voué à la disparition mais les Dodane après avoir hésité, sautent le pas : ils gagent leur maison, embarque quelques amis, les coopérateurs qui y croient encore et rachète l'entreprise. Des actionnaires toujours fidèles...

LE JAPON COMME PRÉCURSEUR

C'est au début des années 1990 que Cristel prend un virage ascensionnel, notamment grâce à l'export et l'engouement des Japonais pour un produit made in France qui allie performances techniques, longévité – les produits Cristel sont garantis à vie contre les vices de fabrication – et esthétique, un triptyque jamais démenti. La maison invente aussi la première gamme inox compatible tous feux.

De cette période à 2019, la maison Cristel poursuit une progression régulière puis, à partir de 2020, connaît un essor grâce à la Covid. « Tout le monde était confiné et s'est vite retrouvé dans la cuisine, à ouvrir le frigo et suivre des tutos sur internet... pour se rendre compte que les équipements n'étaient pas forcément à la hauteur des ambitions des chefs qu'on suivait à ce moment-là », explique Emmanuel Brugger, gendre des Dodane et directeur général de l'entreprise. Cristel, marque haut de gamme des connaisseurs et des chefs, gagne en visibilité grâce aux réseaux sociaux. Le CA passe alors de 12,5 M€ à 16

M€. Mais la maison n'oublie pas pour autant ses détaillants, forcés à la fermeture. Reconnaisant du travail que ces derniers effectuent pour vanter les produits Cristel, l'entreprise a en effet validé depuis 2009 le reversement de 15 à 20 % du CA réalisé sur internet aux boutiques de détail, un mécanisme toujours pratiqué. Le prix est identique pour le consommateur, Cristel assumant la baisse de sa marge, mais ce système est gagnant assure Damien Dodane, co-dirigeant : « C'est aussi une partie du travail du détaillant qui se fait quand on vend un produit sur internet. Donc on a voulu soutenir ça et ne pas opposer les deux canaux » ▶▶▶

Les chiffres clés

- ◆ 125 salariés dont 80 en production.
- ◆ 30 recrutements prévus à horizon trois ans.
- ◆ 2,5 % de dividendes redistribués, 25 % réinvestis dans l'autofinancement et le développement, 65 % de charges et salaires
- ◆ +24 % : le gain de CA en 2024, +36 % en 2025.
- ◆ 18 M€ d'investissement industriels (2025-2027), dont 6 M€ pour le nouvel atelier logistique et 12 M€ pour la seconde ligne de production en projet.
- ◆ 600.000 pièces produites par an.
- ◆ +de 90 % d'intégration > 90 % d'intégration, certification
- ◆ 25 % du CA à l'export, et distribution dans environ 50 pays.
- ◆ 1 magasin exclusif dans le monde à Jarkata (Indonésie).



De gauche à droite : Paul, Bernadette et Damien Dodane, Emmanuel Brugger.
Crédit : JDP.

►►► de distribution. On géolocalise donc le magasin le plus proche à vol d'oiseau du lieu de commande pour le commissionner. » La maison a également fait le choix de n'avoir aucun magasin physique dédié, à part son magasin d'usine et... un deuxième, le seul au monde, à Jakarta (Indonésie) grâce à un couple amoureux de la marque.

LES PFAS EN LEVIER

Fin 2021, Cristel voit son CA passer de 16 à 20 M€, avant un bond conséquent à 24,5 M€ (+28%) puis fin 2025 à 33 M€ (+34%), la maison profitant du scandale des polluants éternels, les pfas, que l'on trouve dans les vêtements en téflon. « Les consommateurs se sont plutôt tournés vers l'ininox car il arrive en première position dans les matériaux recommandés pour éviter les pfas. Quand ils ont poussé la porte des boutiques pour avoir des conseils sur les marques qui répondent justement à ces critères-là, on leur a naturellement parlé de Cristel parce que nous, cela fait 40 ans qu'on explique que la cuisson dans l'ininox est une évidence quand on veut parler de saveur, quand on veut parler de neutralité alimentaire, quand on veut parler de cuisine saine », se félicite Emmanuel Brugger.

Certaine que ce virage vers l'ininox est une lame de fond, la direction de Cristel investit donc dans cette nouvelle ligne de production afin non seulement de faire face à une demande accrue, notamment à l'export - où les



marges de progression sont énormes puisque Cristel, présents dans plus de 50 pays, n'y réalise qu'un quart de ses ventes - mais aussi pour permettre aux salariés actuellement en 3 x 8 de revenir à un rythme en 2 x 8, jugé plus respectueux des personnels. Un recrutement de 30 personnes à trois ans est programmé. L'engagement humaniste n'est pas qu'une parole dans l'entreprise mais se chiffre dans les bilans comptables. « L'important chez nous dans la répartition de la valeur ajoutée, c'est la rémunération du travail », martèle Bernadette Dodane. 65% en est dédié aux salaires et charges sociales, les actionnaires se réservant eux 2,5%

annuels : « les associés de l'entreprise sont relativement modestes dans leurs attentes pour pouvoir permettre à l'entreprise d'autofinancer son développement en très grande partie. C'est aussi cette frugalité qui permet de connaître des progressions telles que celles qu'on constate en ce moment », détaille Emmanuel Brugger. De quoi contrarier bien des professeurs d'économie libérale, mais qui semble assurer à la marque une identité et une cohérence de valeurs concrétisée depuis 2022 par l'engagement de Cristel dans la qualité d'Entreprise à mission.

Emmanuelle de Jesus

Les dates clés

♦ **1826** : La famille Japy qui a fait prospérer une entreprise horlogère, se diversifie en créant des ateliers d'outillage et ustensiles à Fesches-le-Châtel. En 1826 en sortira la première casserole emboutie par procédé industriel.

♦ **1983** : Après des décennies de succès, les guerres vont briser l'ascension. L'outil industriel est peu à peu démantelé, avant d'être reprise en 1983 par une poignée d'anciens Japy sous forme coopérative. Cristel, contraction de cristal et de Chatel (deux noms refusés par l'Inpi) est né. Après quelques mois, Bernadette Dodane est appelée en renfort. C'est à cette période que Paul Dodane, son mari, dessine les poignées amovibles d'une gamme d'ustensiles de cuisson aussi belle en cuisine qu'à table : le concept «Cook and serve» est né.

♦ **1987** : La famille Dodane met en gage sa maison et sollicite des amis pour racheter l'entreprise.

♦ **1991** : La marque commence à gagner en notoriété y compris à l'international : « Le salut viendra de l'export, et plus particulièrement du Japon dès 1991 », se souvient Bernadette Dodane (en photo ci-dessus). Cristel fabrique la première casserole inox compatible tous feux.

♦ **2006** : Bernadette et Paul Dodane confient la direction générale de Cristel à Emmanuel Brugger, leur gendre, en 2006.

♦ **2025** : Cristel reçoit pour la seconde fois le Trophée Inpi de l'innovation.

♦ **Aujourd'hui** : La gouvernance est toujours familiale : Emmanuel Brugger et Damien Dodane à la direction générale, Bernadette Dodane à la présidence, leur fille Myriam Jean à la supervision de la partie juridique. La troisième génération est représentée par Léo Dodane (fils de Damien Dodane) : responsable du secteur commercial Paris, Ile de France et Centre ; Julien et Antoine Jean (fils de Myriam Jean), sont respectivement directeur commercial France et export et directeur des opérations industrielles et logistiques. Cette troisième génération a entraîné Cristel dans le dispositif Entreprise à mission.



VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
Successeur de M^e Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES BELLES VENTES CATALOGUÉES DE MARS

SAMEDI 14 MARS À 14H00

MONNAIES (vendues sur désignation et conservées en banque)
BIJOUX dont BRACELET en or jaune, sept maillons articulés sertis de diamants sur fond émaillé bleu, XIXe s.
MONTRES, MODE & VINTAGE,
ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE.



DIMANCHE 15 MARS À 14H00

TABLEAUX, AFFICHES, LIVRES, MOBILIER, OBJETS D'ART
dont important vase boule Jungle par LONGWY et M-P. CHEVALLIER
ARTS D'ASIE, ORNEMENTS DE PARC & MOBILIER DE JARDIN
dont suite de quatre importants vases sur socles en fonte H. 138 cm
TAPIS d'Orient.



Expositions : Vendredi 13 mars de 14h00 à 18h00, samedi 14 et dimanche 15 mars de 10h00 à 12h00.

Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)

Experts : Claire CHASSINE-LAMBERT (Mode), Anne PELLERIN (Bijoux), Françoise BERTHELOT-VINCHON (Monnaies), Laurence FLIGNY (Haute-époque), Hélène BONAFOUS-MURAT (S. Valadon)



Vente en salle et sur



Drouot



Catalogue, détails, photos et conditions sur www.interencheres.com/21006

ENTREPRISES

Carte Blanche pour une révolution dans l'assiette des cantines

Doubs. De la haute gastronomie aux cantines de village, Romain Marion, co-fondateur de la Scop Carte Blanche, réinvente la restauration collective au sein du Grand Besançon Métropole. Entre engagement bio, ancrage territorial et modèle coopératif, son projet prouve qu'il est possible de nourrir sainement sans sacrifier l'humain ni l'environnement. Une initiative lauréate 2025 de l'appel à projet Économie sociale et solidaire (ESS) lancé par la région BFC.



Tout commence en 2017 par une rencontre fortuite entre un chef cuisinier et une association de parents d'élèves de Geneuille, près de Besançon. Ces parents, désireux d'offrir à leurs enfants des produits de qualité et une éducation au goût, sollicitent Romain Marion pour auditer leur cantine scolaire. Le constat est sans appel : une nourriture « stéréotypée, sans goût, pas belle, aucun plaisir à table ». Pour ce professionnel issu de la restauration gastronomique (ancien second dans un étoilé dans le Doubs, chef de partie à l'international en Suisse et en Angleterre et directeur du restaurant de la Saline Royale d'Arc-et-Senans), le décalage est brutal. « La cantine, c'est un peu le parent pauvre de la restauration en France, le pays de la gastronomie, regrette-t-il. Le secteur nourrit pourtant un tiers des Français mangeant hors domicile, souvent les publics les plus fragiles comme les enfants et les personnes âgées ». Face à ce « cauchemar en cuisine » quotidien, Romain Marion décide de relever le défi : « poser les bases d'une cantine qui fait vraiment envie et offrir à tous des repas sains et savoureux à un prix juste ». En 2018, les premiers repas sont servis dans deux premières cantines scolaires, dont celle de Geneuille, sous la bannière de l'association d'éducation populaire, Famille rurale.

« RESTAURER AUSSI LES RESTAURATEURS »

Au-delà de la qualité nutritionnelle, l'enjeu du projet fut de donner vie à un modèle économique viable, pérenne et socialement fort : une Société coopéra-

tive et participative (Scop). Aujourd'hui, la structure compte 21 salariés, dont 10 associés qui détiennent les moyens de production. Détentrice de l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), Carte Blanche n'est par ailleurs pas subventionnée et mise sur son autonomie financière. « Nous croyons en une cuisine bio et artisanale qui favorise les circuits courts en soutenant les maraîchers et agriculteurs de notre région », affirme Romain Marion. Carte Blanche ne se contente pas de mots ; elle affiche des résultats concrets qui bousculent les standards du secteur : près de 50 % des achats alimentaires fléchés vers des productions régionales, 40 % de bio, alors que la moyenne nationale en restauration collective plafonne à 7 %, le gaspillage tombe à moins de 60 g par repas, contre 100 à 120 g pour la tendance nationale et entre 90 % et 95 % de fait maison avec des plats cuisinés dans son laboratoire installé sur la commune de Chauvence.

L'ambition est aussi de réconcilier les professionnels avec leur métier. Romain Marion parle de « restaurer les restaurateurs », offrant une alternative aux conditions de travail souvent éreintantes de la restauration classique. « On pousse très loin le curseur du confort de travail des équipes, sur l'intégration de ce qu'on appelle les parties prenantes en économie sociale et solidaire. C'est-à-dire que c'est pas seulement une entreprise qui appartient à ses salariés, d'une certaine manière, elle appartient aussi à ses usagers, à ses fournisseurs et à ses partenaires... », affirme le chef. Le projet prône l'équité salariale et l'accompagnement des parcours individuels, attirant des profils variés, de l'ancien cuisinier de grandes maisons à l'ingénieur en reconversion.

Ce niveau d'exigence a un prix : le



Le restaurant collectif « La cantine des Chaprais », véritable tiers-lieu ouvert à tous au cœur du foyer de jeunes travailleurs de la Cassotte à Besançon. Crédit : Justine Vautrin «Just Bulb».

repas est environ 20 % plus cher que la moyenne sectorielle. Un surcoût que Romain Marion assume comme un choix politique nécessaire : « Quand vous payez un repas moins cher, en fait vous subventionnez tout un système capitalistique qui fait qu'au bout de la chaîne, les gens ont moins de moyens aujourd'hui. En oubliant de l'équation la dimension de la santé, la question de l'agriculture locale et même indirectement du paysage en faisant la part belle aux importations, on scie collectivement la branche sur laquelle on est assis. » La Scop détient le label Ecocert pour nos cantines scolaires avec deux carottes, témoignant de sa transparence et de son engagement, notamment sur la question de la pédagogie du goût. Sur ce volet, la Scop a imaginé l'élection des « délégués du goût ». Il s'agit d'une initiative qui place la démocratie au cœur de l'assiette des enfants. « Les délégués sont des enfants élus directement par leurs propres camarades de cantine qui sont chargés de faire le rapport des envies et des besoins alimentaires du groupe auprès de l'équipe de cuisine. Ensuite, ils sont impliqués dans une contribution active à l'élaboration des menus, ils deviennent ainsi acteurs de leur alimentation. »

La cuisine centrale de Chauvence livre aujourd'hui 800 repas par jour à huit communes. La Scop dispose également d'une activité traiteur pour les restaurants

et les séminaires d'entreprise. En 2023, Carte Blanche a ouvert un restaurant coopératif, « La Cantine des Chaprais », au cœur du foyer de jeunes travailleurs de la Cassotte à Besançon. Ce véritable tiers-lieu intergénérationnel ouvert à tous mêle actifs, familles avec enfants et personnes âgées autour de repas de qualité et de moments de convivialité avec une programmation culturelle qui fait la part belle aux artistes locaux.

ESSAIMER ET RENDRE DÉSIRABLE

À plus long terme, Romain Marion porte le projet d'un marché d'intérêt de territoire, véritable hub de distribution de produits locaux, piloté à la manière d'une coopérative, à l'horizon 2030. « L'idée est de structurer et pérenniser la filière agricole locale et bio, de sécuriser les revenus des producteurs, par une régulation des prix négociée entre les parties prenantes et en touchant jusqu'à la grande distribution, pour, au final, inclure un maximum de consommateurs, y compris ceux qui font leurs courses chez les hard discounters... La concrétisation d'un tel projet dépendra fortement des politiques publiques et de la capacité des acteurs économiques à prendre des risques. »

Pour Romain Marion, « l'alimentation c'est presque un prétexte » pour porter un projet de société plus vaste,

basé sur le partage de la valeur et la souveraineté alimentaire. Il appelle les élus à sortir du dogme du « moins-disant économique » pour investir dans la santé et l'agriculture de demain.

Le projet de Carte blanche bénéficie d'un programme de financement spécifique de l'Ademe dédié à la réplique de son modèle. Ce dispositif vise à accompagner les communes qui souhaitent s'inventer leur propre système de restauration plutôt que de dépendre de prestataires industriels. La Scop a ainsi théorisé un « système fonctionnel basé sur de petites unités autonomes mutualisées entre plusieurs communes. Ce modèle est jugé économiquement autonome à partir de 800 couverts par jour. Une taille critique qui permet d'avoir des cuisiniers en interface directe avec les élus et les équipes pédagogiques des périscolaires ». Carte Blanche se définit ainsi comme un laboratoire d'expérimentation. « Notre rôle, c'est d'expérimenter, de tutoyer les limites, de faire connaître, de diffuser et de rendre désirable ce modèle-là », conclut le chef cuisinier, convaincu que la propriété partagée des moyens de production est un « antidote au désordre du monde ».

Frédéric Chevalier



L'ensemble des salariés et des associées de la Scop Carte Blanche. Crédit : Justine Vautrin «Just Bulb».

Doubs. Né, il y a huit ans, au sein de la pépinière d'entreprises BGE de Palente, à Besançon, l'entreprise de lutherie de Victor Guérif franchit une nouvelle étape en ouvrant un atelier de 27 m² sur la commune d'Abbans-Dessous. Sur place, il restaure, entretient, crée des instruments et transmet son savoir-faire, au travers de stages de découverte du métier.

Victor Guérif : luthier résilient

L'histoire d'amour entre Victor Guérif et la lutherie, ce n'est pas ce que l'on pourrait appeler une douce mélodie. On serait plutôt sur du rock & roll, voire du hard rock. Tombé amoureux de la guitare à 18 ans « pour faire comme les copains », il développe rapidement une passion qui dépasse le simple jeu. « Ma guitare ne me quittait plus, je ne cessais de la bichonner, d'en prendre soin... », confie Victor Guérif, qui, à cette époque, habite la région parisienne. Il s'inscrit alors au conservatoire pour apprendre le solfège et intègre, en 2003, l'école des Arts de Marcoussis. « Une école très dynamique qui a vraiment boosté mon apprentissage de la musique ». Au sein de cette structure, il monte un groupe de rock, puis de reggae et compose ses propres musiques. En parallèle de cette expérience artistique qui durera quatre ans, il suit des études en microtechniques. Diplômé, son premier emploi l'éloigne de la musicalité des cordes pour celle des pistons et des cylindres : il travaille quatre ans dans le prototype automobile, d'abord comme assistant d'ingénieur, responsable de la validation des pièces servant à la construction des prototypes, puis comme gestionnaire d'un parc automobile d'essai de prototypes. Cette belle mécanique s'effrite en 2009 avec la crise. Licen-

cié, Victor Guérif devient chef de projet fibre optique chez Ineo Infracom. Un poste qui ne comble pas un désir profond revenu à la surface de travailler manuellement. « Je me suis revu dans la cuisine familiale, déclarant à ma mère que j'aimais vraiment restaurer les guitares et que je pourrais être luthier. Elle m'a confié plus tard qu'à cet instant, mes yeux avaient brillé ». S'ensuit un tour de France de la formation : de la menuiserie à Nantes à l'apprentissage de la lutherie auprès de maîtres comme Pascal Cranga (L'Esprit du Bois, à Donzy-le-Pertuis, près de Cluny), Philippe Clain - concepteur, sur l'île de la Réunion, de modèles de guitares originaux fabriqués en grande partie dans des bois issus de la forêt tropicale et Tino Battiston (Bonzonville en Moselle). Avec ces hommes qui sont du genre à murmurer aux veines du bois, il apprend l'exigence du détail, comprenant, par exemple, que le ponçage à 400 grammes, plutôt qu'à 150, permet au son de « glisser sur le bois ».

UNE QUÊTE DE HAUTE « LUTH »

En 2017, il installe son premier atelier de 30 m² à la pépinière de Palente. Les premières commandes tombent avec notamment les restaurations d'une guitare folk et d'un cavaquinho, l'ancêtre du ukulélé. Puis, il attire les premiers artistes de renom. Il collabore avec le chanteur et guitariste français Tété, l'équipe de Guillaume Aldebert

et surtout Mourad Musset du groupe La Rue Ketanou, pour qui il restaure un charango, un instrument à cordes pincées des peuples autochtones des Andes. Ce dernier, toujours en quête de nouvelles couleurs pour ses albums, lui commandera ensuite un autre instrument rare : un quatre venezolano. « Un vrai défi : plus aucun plan n'existe, j'ai dû prendre conseil auprès du seul luthier qui, en France, en fabrique encore ! ».

Cependant, le chemin entrepreneurial de Victor Guérif n'est pas sans embûches. La crise de la Covid frappe durement son activité. Pour tenir, Victor Guérif doit contracter la moitié de son CA en prêts et reprendre temporairement des missions de menuiserie pour « pérenniser les choses » et retrouver une sérénité financière. « J'étais sous l'eau », confie-t-il, avant de revenir à 100 % à son art il y a quelques mois.

UN NOUVEL ÉCRIN DE 27 M²

Le grand changement intervient avec son récent déménagement à l'extérieur de Besançon, sur la commune d'Abbans-Dessous : Victor Guérif a transformé le double garage de sa nouvelle maison en un atelier de 27 m² (optimisé par rapport aux 30 m² précédents). Il a réalisé lui-même l'isolation et l'aménagement intérieur pour créer une ambiance chaleureuse. « J'ai pensé l'atelier en U, explique-t-il, ce qui me permet de séparer les zones de travail de mon petit showroom ».



Victor Guérif est spécialisé dans la fabrication, l'entretien et la restauration de guitares et de ukulélés. (Crédit : JDP).

Les clients, en entrant, sont accueillis par un « effet waouh », renforcé par des baies vitrées et un éclairage soigné qui donne à l'atelier un « petit côté Gepetto » à la nuit tombée. Ce nouvel espace comprend également une cabine à vernis, essentielle pour des finitions parfaites. Aujourd'hui, Victor Guérif diversifie son activité grâce à la plateforme Wecandoo, proposant des stages de trois jours pour fabriquer son propre ukulélé ou des visites d'initiation. Ces ateliers attirent des passionnés venant de Dijon, Montbéliard et même de Paris. Il travaille actuellement sur une offre

à destination des entreprises. « J'ai un projet de ukulélé à construire en une journée avec un bois de lutherie première gamme pour pouvoir proposer des séances de team building entre 350 et 400 € ».

Malgré les défis du métier et la concurrence d'Internet, l'artisan reste optimiste. Pour lui, la plus-value du luthier est irremplaçable, surtout pour les instruments de valeur : « Dès que tu mets plus de 1.000 € dans une guitare, tu as besoin d'un réglage de luthier », affirme-t-il.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. Jeudi 19 février, Urgo a inauguré son nouveau siège au cœur du centre Dauphine Dijon. Un investissement de 23 M€.

Urgo de retour à Dijon

L'entreprise familiale Urgo est née en 1880, rue Petitot, à Dijon. Le groupe s'est ensuite développé sur l'ensemble de la métropole dijonnaise, organisant progressivement ses activités autour de plusieurs implantations : Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Gevrey-Chambertin et Ouges. Aujourd'hui, il fait son grand retour au cœur du centre-ville au sein des locaux fraîchement restaurés du centre Dauphine. Ce projet ambitieux représente un investissement global de 46 M€ en Bourgogne, dont 23 M€ spécifiquement dédiés à l'acquisition et à l'aménagement de ce nouveau site urbain, et 23 M€ supplémentaires engagés sur le site industriel d'Ouges. Le nouveau site de 4.383 m² accueille déjà environ 270 collaborateurs sur les 1.200 que compte le groupe, offrant un cadre de travail moderne à proximité immédiate de la gare et des commerces. 1.000 m² supplémentaires restent à aménager



Inauguration des nouveaux locaux d'Urgo Healthcare par son président Briac Le Lous et en présence des différents élus de la région. (Crédit : Urgo).

au bénéfice des équipes de la division Healthcare, « la santé publique et famille », hier basée à Chenôve. Ce déménagement permet ainsi de dédier le campus de Chenôve à l'activité Urgo Medical, spécialisée dans la cicatrisation avancée. L'architecture du bâtiment, qui a mobilisé de nombreuses entreprises et artisans locaux, a été pensée pour s'intégrer au patrimoine local, avec des façades s'inspirant des colombages et un toit en tuiles vernissées transformé en rooftop. Briac Le Lous, président

d'Urgo Healthcare, a souligné l'importance stratégique de ce choix : « Ce retour au centre-ville de Dijon est un symbole fort pour Urgo qui montre notre volonté d'être ancrés dans notre territoire historique tout en offrant à nos collaborateurs un cadre de travail moderne et agréable ». Il a précisé que bien que d'autres options en périphérie « moins coûteuses » avaient été explorées, l'opportunité du centre Dauphine s'est imposée comme une évidence pour attirer de nouveaux talents et soutenir

la croissance d'un groupe qui a triplé de taille en vingt ans et vu son CA passer de 350 M€ en 2005 à 930 M€ en 2025. Nathalie Koenders, maire de Dijon, se félicite de cette installation qui parachève la renaissance commerciale du centre Dauphine. « C'est une chance pour le dynamisme économique du centre-ville puisque celui-ci voit arriver dans le quartier plus de 250 salariés. Urgo a plus que jamais Dijon dans la peau ! » De son côté, Jérôme Durain, président de la région BFC, voit en Urgo le modèle d'une excellence industrielle. « Ce projet est un signal envoyé aux talents : ici on peut innover au plus haut niveau sans renoncer à son cadre de vie ». Il a également rappelé l'impact concret de l'entreprise sur l'économie régionale et salué les projets d'innovation futurs comme Genesis, portant sur la peau artificielle : « Chez Urgo les pansements sont repositionnables mais les emplois non délocalisables ! ».

F. C.

Région BFC

AU SALON DE L'AGRICULTURE, LES ARTISANS

BOUCHERS FONT UN EFFET BŒUF ! L'équipe régionale de BFC a participé à la 7^e édition du Concours national de boucherie inter-régions, organisée par la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs à l'occasion de la 62^e édition du Salon, lundi 23 février. Réunissant 33 participants répartis en 11 équipes régionales, cette édition 2026 a mis à l'honneur l'art de la découpe bouchère à la française, inscrit depuis 2024 au Patrimoine culturel immatériel français. L'équipe de BFC se classe : 6^e au niveau national. Chaque équipe associe un artisan confirmé, un jeune professionnel et un apprenti, et doit compter au moins une femme. L'équipe BFC était composée de : Mickaël Attinger, artisan boucher au CIFA d'Auxerre (Yonne) ; Lucas Baron, jeune boucher à la boucherie Vavon à Quarré-les-Tombes (Yonne) et Zoé Dorsan, apprentie à la Boucherie Briard à Ouanne (Yonne). Ils se sont distingués par leur travail du carré de porc, mêlant esthétisme et technicité, tradition et modernité, avec une approche innovante de la farce.



en bref

Jura. Installée depuis 1930 dans un ancien moulin bordant les cascades du Hérisson, la Parqueterie Janod perpétue un savoir-faire séculaire. Sous l'impulsion d'Anthony Charabieh, cette EPV conjugue restaurations prestigieuses et innovations durables avec le lancement de sa marque « Les Parquets du Hérisson ».

Parqueterie Janod : de Notre-Dame au parquet à la française



En octobre 2021, Anthony Charabieh reprend les rênes de la Parqueterie Janod, basée à Doucier, dans le Jura. Cette « vieille maison » née en 1930 se trouvait alors en difficulté. Notre homme, qui a passé 12 ans dans l'industrie métallique, rachète alors à la barre du tribunal cette société qui compte neuf salariés. « Bien que n'étant pas issu de la filière bois, j'ai été immédiatement séduit par la passion qui émanait des artisans-compagnons, si palpable au sein de l'atelier. C'est pourquoi j'ai eu envie de relancer cette activité de savoir-faire qui est une activité locale connue et importante. Je n'aurais pas repris cette entreprise s'il n'y avait pas eu cet attachement fort, cette envie de faire du parquet dans les règles de l'art », confie-t-il.

Pour lui, l'objectif n'était pas de révolutionner les gestes, mais de pérenniser la transmission, tout en organisant mieux les procédés de fabrication : « L'idée est de faire en sorte que la manière de travailler et les processus perdurent », affirme le dirigeant, qui s'appuie aujourd'hui sur une équipe de menuisiers passionnés et deux apprentis. Sa mission : ouvrir l'entreprise vers l'extérieur et redonner de la visibilité à une structure qui s'était quelque peu effacée du paysage commercial. « Nous avons ouvert un showroom et nous organisons des visites de l'atelier, des portes ouvertes, une guinguette du Hérisson lors du week-end de l'Ascension. Un parcours pédagogique en forêt a également été mis en place pour montrer aux visiteurs chaque étape de transformation, de l'arbre à la lame de parquet finie, et nous participons ainsi à la semaine de l'industrie... Le tout, afin de faire connaître notre métier. Et le retour du côté des commandes est plutôt bon ».

NOTRE-DAME ET VERSAILLES EN VITRINES

La réputation de la Parqueterie Janod dépasse largement les frontières du Jura. Capable de réaliser des parquets de manière traditionnelle pour les Monuments historiques, l'entreprise affiche un carnet de commandes aux noms prestigieux : l'Assemblée nationale, le Louvre, le château de Versailles et, plus récemment, une contribution à la reconstruction de



Anthony Charabieh a repris l'entreprise Parqueterie Janod en 2021. Crédit : JDP.

Notre-Dame de Paris.

Toutefois, la Parqueterie ne se cantonne pas au luxe. Si certains panneaux de type « Versailles » peuvent dépasser les 300 € HT/m², l'entrée de gamme pour un parquet massif en bois local débute autour de 40 € HT/m². Avec une clientèle composée à 80 % de professionnels (architectes, parqueteurs, ébénistes, menuisiers) et à 20 % de particuliers, la structure mise sur la souplesse : elle accepte aussi bien des chantiers de 1.000 m² que des petites commandes de 1,2 m² pour des raccords historiques.

LE « SOL LE PLUS ÉCOLOGIQUE DU MONDE »

La Parqueterie Janod se définit comme un défenseur de la transformation locale de la richesse boisée du Jura et de la région Bourgogne Franche-Comté. L'entreprise travaille une grande diversité d'essences locales (chêne, acacia, hêtre, érable, merisier et frêne...) dont certaines ne sont plus que très rarement utilisées pour la fabrication de parquet. Le cheval de bataille du nouveau dirigeant est clair : produire le « sol le plus écologique du monde ». Déjà autonome pour son chauffage grâce à la valorisation de ses propres déchets de bois, l'entreprise ambitionne, d'ici 5 à 10 ans, d'atteindre une production à énergie négative en exploitant la force hydraulique de la rivière du Hérisson qui traverse le site.

Cette quête de durabilité se concrétise aujourd'hui par le lancement d'une nouvelle marque : Les Parquets du Hérisson. Le concept renoue avec le « parquet à la française » d'autrefois. « Quand vous regardez les anciennes bâtisses, vous avez beaucoup de parquets avec

des largeurs de lattes différentes parce qu'à cette époque on achetait une grume (un arbre) pour faire le parquet de toute la pièce. On avait ainsi plusieurs largeurs de lames, ainsi que toutes les qualités présentes sur le bois choisi, que l'on assemblait pour optimiser chaque grume et réduire le gaspillage ». L'innovation du produit réside aussi dans une traçabilité totale : chaque client pourra connaître le point GPS exact et l'année de coupe de l'arbre, garantissant un approvisionnement à moins de 50 km de l'atelier à vol d'oiseau. « Cela a donné l'idée à quelques clients d'aller se balader à l'endroit exact où l'arbre qui a donné naissance à leur parquet a été coupé : une sorte de pèlerinage, raconte Anthony Charabieh. Notre démarche, c'est à la fois un moyen de retrouver un peu cette recette historique du parquet à la française qui donne un motif qui ne se voit pas chez le voisin, associée à un bois hyperlocal, comme du frêne provenant de Mont-sur-Monnet, à seulement 12 km de l'atelier, avec un prix plus intéressant que nos parquets usuels puisqu'on va pou-

voir optimiser les rendements des grumes et éviter le stockage intermédiaire ».

Face à la concurrence des produits industriels et à la raréfaction des poseurs spécialisés, « le métier de parqueteur est en voie de disparition, nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec Fibois et d'autres associations pour essayer de le défendre », précise Anthony Charabieh, la Parqueterie Janod est obligée de prendre « son bâton de pèlerin, et d'aller prêcher la bonne parole auprès des architectes, des agences, des designers d'intérieur, avec toute la difficulté qu'on peut avoir d'être dans le fin fond de notre Jura qu'on aime tant. Mais ce qui est rassurant, c'est que cela marche, que le produit plaît, ainsi que la manière dont on le réalise. Malgré l'augmentation du prix du bois, la crise du bâtiment qui dure depuis deux ans et une volumétrie qui reste modeste, nous sommes sortis du mode survie et nous avons quelques gros projets à venir », s'enthousiasme le dirigeant.

Frédéric Chevalier



Anthony Charabieh, présente son « Parquet du Hérisson » et ses lattes de différentes largeurs. Crédit : JDP.

Doubs

LA HEALTH TECH BISONTINE ORINOVA LANCE UNE LEVÉE DE FOND. Orinova a mis au point une nanocapsule de 100 nanomètres injectable directement dans les tumeurs. Cette plateforme technologique permet d'encapsuler différentes molécules de chimiothérapie pour cibler spécifiquement diverses tumeurs solides : glioblastome, cancers de la prostate, du pancréas, de la tête et du cou. L'enjeu médical est considérable : pour un patient atteint de glioblastome, l'espérance de vie n'est aujourd'hui que de 12 mois. Les preuves de concept réalisées in vivo ont démontré l'efficacité du traitement sur des modèles animaux, portant ainsi un espoir nouveau pour les patients. Après trois ans de maturation par la Satt Sayens et la création de la société en 2024, l'entreprise compte aujourd'hui six collaborateurs répartis entre Besançon, Lyon et la région parisienne. Pour franchir les étapes cruciales de son développement, Orinova a bénéficié du dispositif Presta'Inno instruit par l'AER BFC et piloté par la région BFC et Bpifrance. Ce



Jean-Marc Zeil, président d'Orinova. Crédit : DR

soutien a permis à l'entreprise de réaliser des études de faisabilité techniques et technico-économiques essentielles à la structuration de son projet. L'aide Presta'Inno couvre 50 % du coût HT de la prestation, avec un plafond d'intervention de 6.500 € HT, facilitant ainsi l'accès des entreprises innovantes à une expertise de haut niveau sans avance de trésorerie. La région BFC a également apporté un soutien important au démarrage de l'activité par l'attribution d'une aide sous forme d'avance remboursable, votée par les élus de la région le 27 juin 2025 à hauteur de 190.000 €. Orinova a été récompensée par le Grand Prix i-Lab 2025, organisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le soutien du programme France 2030. L'entreprise bisontine est l'une des rares à avoir obtenu un Grand Prix parmi les 13 % de candidats récompensés, lui permettant de bénéficier d'une subvention de 600.000 €. Orinova poursuit actuellement sa phase pré-clinique avant les futurs essais chez l'homme. Pour le glioblastome, l'entreprise pourra bénéficier de procédures « fast-track » permettant d'accélérer le développement et l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, compte tenu de l'urgence médicale. Orinova vient également de lancer une levée de fond en seed comprise entre 0,7 et 1,1 M€ : ce premier tour de table suppose un produit finalisé et vise à financer un premier développement commercial (pour couvrir les dépenses liées à l'acquisition de clients, le recrutement de commerciaux...). « Orinova est à l'écoute de toutes les personnes intéressées à devenir partie prenante de cette aventure », affirme Jean-Marc Zeil, président d'Orinova.

en bref

Yonne. Pour ses 130 ans, la fondation Belem - Caisse d'Épargne finance l'embarquement de 130 jeunes partout en France à bord du mythique Belem. Dans l'Yonne, neuf jeunes accompagnés par les missions locales prendront la mer entre Saint-Nazaire et La Rochelle.

Neuf jeunes de l'Yonne à l'abordage du Belem

C'est un fameux trois-mâts, fin comme un oiseau... Long de 58 mètres, haut de 34 mètres, le Belem, dernier grand voilier français du XIX^e siècle encore en activité, impressionne autant qu'il fascine. Classé monument historique, le Belem n'est pas qu'une carte postale flottante, il est aussi un outil de transmission. Depuis son rachat en 1986 par la Fondation Belem Caisse d'Épargne, issue du mécénat historique du groupe bancaire, près de 50.000 personnes ont déjà navigué à son bord et plus de 2 millions de visiteurs l'ont découvert à quai. Un patrimoine vivant, donc, qui continue de faire voyager les générations.

Mais cette fois, il ne s'agit pas seulement de célébrer l'histoire maritime. À l'occasion de ses 130 ans, la fondation a choisi de marquer le coup avec une opération nationale : offrir 130 embarquements à des jeunes Français accompagnés vers l'insertion. En Bourgogne Franche-Comté, le projet est porté par la caisse régionale via un mécénat organisé à l'échelle du territoire. Transport, équipement (bonnet,



Élise, Baptiste, Andréa, Laura, Fouzia, Jharel vont embarquer à bord du Belem le 28 février. Crédit : JDP.

polo, veste, polaire), traversée, les jeunes ne déboursent rien. Dans l'Yonne - seul département de BFC à embarquer - les quatre missions locales (Tonnerre-Avallon, Sens, Auxerre, Joigny-Migennes) ont travaillé ensemble pour sélectionner neuf profils prêts à larguer les amarres.

SORTIR DE SA ZONE DE CONFORT

À bord, pas de croisière contemplative. Les jeunes participeront pleinement à la vie du navire aux côtés des 25 membres d'équipage : manipulation des cordages, manœuvres, quarts de surveil-

lance, tâches du quotidien. Le tout en couchettes, dans un espace restreint, avec la mer pour horizon. « Je ne range déjà pas ma chambre... », sourit Baptiste, l'un des jeunes.

Le doute porte moins sur la navigation que sur la vie en collectivité. « J'ai plus d'appréhension de vivre avec des gens que je ne connais pas que de naviguer », poursuit Baptiste. Mais je veux aussi me prouver que je peux faire de grandes choses ». Laura, 21 ans, évoque un possible « déclic ». Passionnée d'histoires de pirates, elle se voit déjà au levage de l'ancre. D'autres rêvent de dauphins, de rencontres, d'un moment hors

du temps. Un journal de bord accompagnera l'aventure. Une manière de garder trace... et de structurer le retour d'expérience.

UNE OPÉRATION D'IMAGE, MAIS SURTOUT D'IMPACT

Derrière l'évasion maritime se dessine un objectif économique et social clair. Les missions locales voient dans cette traversée un outil de travail sur la mobilité, la confiance et les compétences transversales : esprit d'équipe, respect des consignes, gestion du stress, endurance. « On veut mesurer l'avant et l'après », explique Élise Reygrobellet, de la mission locale de Tonnerre - Avallon. Un bilan individualisé sera réalisé au retour afin d'identifier les compétences mobilisées et, pourquoi pas, ouvrir des perspectives professionnelles. La découverte des métiers maritimes - navigation, maintenance navale, logistique portuaire - peut susciter des vocations inattendues.

Pour la Caisse d'Épargne, l'opération s'inscrit dans une logique de mécénat territorial, associer célébration d'anniversaire et engagement sociétal.

Enzo Beaudet

Yonne. Dans la course à la légèreté des bouteilles en verre, Verralia vient de passer un cap après deux ans de tests aux caves Bailly-Lapierre à Saint-Bris-Le-Vineux, en mettant sur le marché une bouteille de 720g.

Bailly-Lapierre et Verralia dans la course aux grammes

Le secteur industriel de la fabrication de bouteilles en verre serait-il en train de vivre sa propre révolution du poids, à l'image du cyclisme de compétition ou de la Formule 1 ? L'industrie verrière entre, en effet, dans une ère où la performance passe par la précision, l'innovation et la chasse au gramme superflu. Jusqu'ici c'est l'entreprise française Saverglass qui détenait le record avec la bouteille pour vins effervescents Light 26 qui ne pesait que 775 g (contre 850 à 900 g d'ordinaire), aujourd'hui détrônée par Verralia qui vient de présenter sa bouteille Ecova de 720 g (contre 775-800 g pour la gamme), fabriquée à Oiry (Marne) mais testée pendant

deux ans aux caves Bailly-Lapierre de Saint-Bris-Le-Vineux : « Quand ce plan avait été présenté, j'avais alerté tout de suite l'organisme de défense et de gestion (ODG) du crémant. Aujourd'hui, le poste principal d'émissions de gaz à effet de serre, c'est la bouteille. Mais nous, à ce moment-là, on n'avait pas d'alternative sur le marché », explique Sylvain Martinand, directeur général de la coopérative dans les colonnes de nos confrères de l'Yonne Républicaine.

RÉDUIRE LE POIDS POUR LIMITER LE CARBONE

Outre la différence de poids entre les deux, Saverglass privilégie le prestige et la personnalisation de ses bouteilles allégées pour les marchés haut de gamme, tandis que

Verralia avec sa gamme Ecova mise sur l'échelle industrielle. L'intérêt de cet allègement, qui demande plusieurs années de recherches ne se limite pas à une course à la performance ou une simple économie de matière : en réduisant le poids de chaque bouteille, les verriers diminuent aussi les émissions de CO₂ liées à la fabrication et au transport, pour s'inscrire dans l'objectif de neutralité carbone visé par la filière d'ici à 2035 : à l'échelle mondiale, les émissions de dioxyde de carbone liées à la fabrication du verre s'élevaient à environ 95 millions de tonnes en 2022. Cette baisse de poids sur 100.000 bouteilles pourrait représenter près de 1,8 tonne de CO₂ évitée. Or, rien qu'à Oiry, où Verralia produit environ 200

millions de bouteilles par an, majoritairement pour le marché champenois et autres vins effervescents, cette évolution pourrait représenter une économie de 3.600 tonnes de CO₂ chaque année.

Depuis 2022, l'usine de Chalon-sur-Saône, la plus grande des 32 sites du groupe Verralia, suit un programme de modernisation évalué à 65 M€. Le 2 avril, elle a ralumié son premier four nouvelle génération. Alors que dans les fours traditionnels, l'usine consomme 93 % de gaz et seulement 7 % d'électricité, avec cette nouvelle technologie, la part d'électricité grimpe à 25 %, ce qui permet une réduction des émissions de CO₂ de 11 %.

Antoine Gavory

Yonne

LA START-UP TANTIEM DÉBARQUE DANS L'AUXERROIS. La plateforme d'investissement immobilier fractionné Tantien a ouvert vendredi 20 février une nouvelle opération portant sur les murs d'un magasin Action à Monéteau, dans la zone d'activités des Macherins au nord d'Auxerre. Fidèle à son positionnement, la startup propose aux particuliers d'investir dans un actif commercial jusque-là réservé aux investisseurs institutionnels. Le bien concerne un local de 1.289 m², détenu en pleine propriété et occupé par Action France depuis 2016. Le bail commercial 3/6/9 a été renouvelé au 1^{er} janvier 2025, avec une indexation annuelle sur l'Indice des loyers commerciaux. Situé dans une zone attractive, à proximité immédiate de la RN6 et de l'autoroute A6, le site bénéficie d'une zone de chalandise de plus de 90.000 habitants. Action, leader européen du discount non alimentaire, revendique 16 Mds € de chiffre d'affaires en 2025 (+16,1 %) et plus de 21 M de clients hebdomadaires. Créée pour démocratiser l'accès à l'immobilier commercial, Tantien regroupe plus de 6.000 investisseurs, 21 actifs et 21 M€ financés au 1^{er} janvier 2026.

UNE DEUXIÈME ÉDITION DE LA FRESQUE DÉJÀ PROGRAMMÉE. Portée par le succès populaire de sa première édition, la Fresque de Sens prépare son grand retour. L'an dernier, près de 7.000 spectateurs ont assisté à ce spectacle historique d'envergure. Le projet reste dirigé par le comédien Sylvain Machac et le metteur en scène Didier Weill, avec le soutien de l'association Arum Diffusion. Baptisée « Fresque II », cette nouvelle version comptera sur la fidélité des participants : 85 % des comédiens amateurs seront de retour, rejoints par de nouveaux bénévoles. Chaque représentation mobilisera plus de 100 personnes, sur scène comme en coulisses. Le spectacle s'enrichira aussi de la participation du groupe Obsidienne, qui apportera une dimension musicale médiévale à cette fresque toujours ancrée dans le Moyen-Âge, mais revisitée avec des scènes inédites. Face à l'engouement du public, la capacité d'accueil sera augmentée de 60 places supplémentaires par soirée. Les écoles du territoire seront à nouveau associées au projet, notamment pour la création d'oriflammes destinées aux représentations.

Côte-d'Or

L'ASSOCIATION FETE (FEMMES ÉGALITÉ EMPLOI) PILOTE LA 28^e ÉDITION DU CARREFOUR DES CARRIÈRES AU FÉMININ DE CÔTE-D'OR LE JEUDI 5 MARS DE 14 À 17 HEURES AU COLLÈGE EDOUARD HERRIOT, À CHENÔVE. Cette manifestation, organisée avec le Centre d'information et d'orientation de Dijon, consiste à présenter à des collégiennes et lycéennes des métiers auxquels elles ne pensent pas spontanément, considérés comme « non-mixtes ». Il s'agit en général de métiers recouvrant divers domaines tels que l'agriculture, le BTP, l'industrie, le transport-logistique, la sécurité défense, ou encore l'informatique, présentés par des femmes qui les exercent. Cette année, parmi la trentaine d'intervenantes présentes, il y aura une conductrice de travaux, une ingénieure agronome, une ouvrière autoroutière, une mécanicienne de bus... Pour la première fois, le Carrefour des carrières au féminin de Côte-d'Or sortira de la Salle Devosge et visera un petit nombre d'établissements. L'objectif est de proposer un événement plus restreint afin de favoriser les rencontres et les échanges entre les élèves et les intervenantes. Cette événement est financé par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, le conseil régional de BFC, le conseil départemental de Côte-d'Or, par la ville de Dijon et le Fonds social européen.

en bref

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducoeur.org)



COLLECTIVITÉS

La gestion du Cifa de l'Yonne devant la justice

Yonne. La CMA BFC souhaite récupérer la gestion du centre de formation des apprentis, opérée depuis 1996 par l'Association interconsulaire de formation (AIF). Une reprise en main qui a dégénéré en conflit, l'AIF refusant de rendre les clefs du Cifa malgré une décision du tribunal administratif. Le dossier est désormais dans les mains du Conseil d'État.



C'est une date qui aurait pu passer sous les radars sans l'envoi à notre rédaction le 10 février dernier d'un e-mail émanant d'une adresse protégée et non traçable : « Pour infos l'échéance est demain : ». En pièce jointe à ce message sibyllin, l'ordonnance de la juge des référés, délivrée devant le tribunal administratif de Dijon datée du 11 décembre 2025, donnant deux mois à l'Association interconsulaire de formation (AIF) pour « libérer les locaux du centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Yonne, afin de permettre à la chambre de métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté d'organiser les modalités de reprise en gestion directe du CIFA de l'Yonne, avec l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires et utiles au service public géré par ce centre de formation ». Un procédé pour le moins inhabituel vis-à-vis des médias, mais qui illustre l'aspect délétère de ce dossier...

DE 1996 À... 2029 (OU PAS)

Il faut remonter le temps jusqu'au 10 juin 1996, date de signature d'une convention liant, d'une part, l'AIF et d'autre part, la CMA BFC, pour comprendre les racines du litige. À cette date, il est convenu que la CMA BFC met à la disposition exclusive de l'AIF un ensemble immobilier situé 3 rue Jean Bertin à Auxerre « pour lui permettre de gérer le centre interprofessionnel de formation d'apprentis ». C'est cette convention que la CMA BFC a souhaité résilier avant son échéance (31 décembre 2029, Ndlr) afin de reprendre en direct la gestion du Cifa. Selon les termes du référé, la CMA BFC justifie sa décision par « la nécessité d'assurer une meilleure exploitation financière du site, de régulariser la situation et de mettre fin aux difficultés rencontrées au niveau de la gouvernance du Cifa d'Auxerre ». La chambre des métiers souhaite également récupérer les documents comptables ainsi que les contrats de travail des salariés et des apprentis. Une décision et des demandes que conteste l'AIF par la voix de son président Didier Chapuis, également président du Cifa et par ailleurs fondateur de Festins (traiteur). « Je ne comprends pas cette

volonté de casser quelque chose qui marche », regrette-t-il en rappelant l'excellence de la structure qui a par exemple accueilli en septembre dernier la 40^e finale nationale du concours des Meilleurs apprentis de France, section boulangerie. Voici donc en 5 points, l'examen du litige qui oppose les deux parties.

♦ **Une issue judiciaire.** La CMA BFC l'assure : depuis que la décision de reprendre en main propre la gestion du Cifa a été actée (1^{er} mars 2024 selon les termes du référé), des démarches ont été entreprises en pure perte pour une passation en bonne intelligence, telle qu'elle a pu la mener au CFA de Mercurey : « Après avoir tenté d'initier des discussions dès le début de l'année 2024, la CMA BFC a dû se résoudre à engager une action judiciaire », explique cette dernière dans un communiqué du 20 février dernier par lequel, dans un souci d'apaisement, elle a souhaité restreindre sa communication officielle aux médias. C'est le tribunal administratif de Dijon qui a donc entendu les parties le 9 décembre 2025 et rendu son ordonnance le 11.

♦ **Santé financière.** Selon Didier Chapuis, la résiliation de la convention s'explique avant tout par le besoin de la CMA BFC de recouvrer une santé financière déficitaire, attestée par le commissaire aux comptes (une perte de 1,47 M€ en 2024), quand le Cifa de l'Yonne affiche à la même date 527.557 € de bénéfice et a pu investir plus d'1 M€ pour la rénovation de la structure qui forme environ un millier d'apprentis par an. Ce que conteste formellement la CMA BFC, dans le même communiqué : « L'idée que la CMA BFC chercherait à se refaire une santé financière sur le dos du Cifa est une contre-vérité manifeste. Si l'équilibre financier global de la CMA BFC est déficitaire en 2023 et 2024, cela résulte de la baisse des financements de l'État sur les missions régaliennes de la Chambre, une situation partagée par de nombreuses structures consulaires, dont la CCI 89. L'activité d'apprentissage gérée par la CMA est, elle, robuste et saine ».

♦ **Rétention d'informations.** La Chambre des métiers, suivie en cela par le tribunal administratif, accuse par ailleurs l'AIF de ne pas lui avoir communiqué des éléments essen-



Le Cifa de l'Yonne, dont la gestion jusque-là assurée par l'AIF avec des résultats probants, veut être reprise en direct par la CMA BFC. Crédit : JDP.

tiels pour la reprise et notamment lui reproche de s'être vu refuser « l'accès aux informations essentielles de gestion ». Une accusation infondée, estime l'AIF. À un courrier recommandé, émanant de la CMA BFC (13 juin 2024) lui enjoignant la transmission de différents éléments - comptes détaillés des cinq dernières années, et « non les comptes qui nous sont adressés », et copie du grand livre pour les trois dernières années - qui, affirme la CMA BFC, ne lui sont « plus communiqués depuis plusieurs années », l'association a répondu par un autre courrier AR daté du 24 juin 2025, rappelant en substance qu'à « chaque conseil d'administration arrêtant les comptes de l'AIF et chaque assemblée générale approuvant les comptes annuels, les membres désignés par les chambres consulaires (dont la CMA BFC dont les délégués sont membres de droit, Ndlr), se sont vu remettre un dossier papier contenant notamment les comptes détaillés. » Didier Chapuis, signataire de ce courrier, assène : « Nous vous affirmons que lors des réunions, notamment du conseil d'administration, traitant les comptes de l'AIF, nous avons toujours remis aux membres présents la version papier des comptes détaillés présentant le numéro de compte, le libellé de compte et le solde de compte pour l'actif, le passif et le compte de

résultat. Ces documents présentant de façon exhaustive la comptabilité de l'AIF », des documents comptables « toujours consultables au siège social de l'association au moment de l'assemblée générale », et ajoute Didier Chapuis : « Nous tenons à votre disposition l'édition des grands livres pour consultation au siège de l'association ». Un constat d'huissier, établi à la demande de l'AIF le 17 octobre 2025 dont nous avons eu connaissance, atteste de la remise de documents comptables dont les grands livres 2022, 2023 et 2024.

♦ **Reprise du personnel.** Une source au sein du Cifa de l'Yonne l'affirme : les personnels sont « vent debout » contre la reprise en main de la structure et craignent notamment pour la pérennité de leurs postes. Une crainte balayée par une personne responsable au sein de la CMA BFC qui rappelle que les contrats seront repris sans discussion, « simplement parce que c'est la loi ! ». Dans son communiqué, la Chambre affirme d'ailleurs : « Le maintien de 100 % des personnels est garanti avec des contrats de droit public offrant une rémunération à minima équivalente à l'actuelle. »

♦ **Une querelle d'hommes ?** Personne ne le formule ainsi sinon en

off, mais le litige entre la CMA BFC et l'AIF monte ainsi en mayonnaise parce qu'il est avant tout « une querelle d'hommes », les uns accusant l'AIF de servir avant tout les intérêts de Didier Chapuis, et la CCI d'utiliser l'excellence reconnue du Cifa comme fer de lance politique ; les autres à la CMA BFC de vouloir se « refaire la cerise » (sic) à bon compte. Et chacun de dramatiser : dans son communiqué, la CMA BFC avertit que « l'obstruction volontaire de l'AIF de permettre le transfert vers la CMA BFC, malgré la décision de justice, met en péril l'activité même du Cifa ». Didier Chapuis, lui, est catégorique : « Le Cifa continuera ici, ou ailleurs, si on est coincés. »

C'est désormais au Conseil d'État, compétent puisque la décision du tribunal administratif était un référé, de se prononcer. Sa décision sera connue au printemps.

Emmanuelle de Jesus

♦ **L'AIF a été créée en 1975. Elle regroupe des délégués de la CMA, de la CCI et de la Chambre d'agriculture, de neuf communes dont Auxerre, l'Umih, des métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, bouchers, charcutiers-traiteurs), de l'Unec (coiffure), de Mobilians (mécanique), la CNAIB et la SPA.**

Yonne. Le conseil départemental de l'Yonne a inauguré, lundi 23 février, la première section de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa), sous sa maîtrise d'ouvrage. D'une longueur de 1,7 km sur les 3,6 que compte le tronçon, elle relie le rond-point de Villefargeau à celui de Chevannes.

La Lisa dévoile ses tous premiers atouts



Une ouverture à la circulation comme symbole de la fin d'un mythe. Serpent de mer, Arlésienne et même « *chasse au dahu* », comme l'a soufflé malicieusement Dominique Chambenoit, le maire de Chevannes, dans son discours inaugural. Lors de ces 40 dernières années, commentateurs habilités et observateurs patentés ne savaient plus à quelle figure de style se vouer tant ce qui s'est appelé, tour à tour, déviation, contournement et enfin « liaison sud » a fait couler d'encre et défrayer la chronique. Sans jamais prendre tournure autrement que sous la forme d'une promesse de campagne ou d'un entrefilet parfois acerbe. Métaphores, allégories et autres antonomases peuvent dorénavant être remises dans les précises de langue française puisque le tronçon, entre le rond-point de Villefargeau et le nouveau rond-point de Chevannes, peut dès à présent être emprunté par les usagers, concrétisant ainsi la phase liminaire d'un programme d'aménagement du territoire ambitieux. Il aura fallu tout à la fois conviction, consensus politique, et un petit coup de pouce de Jean Castex alors Premier ministre, pour que cette « *Liaison sud d'Auxerre constitue l'un des projets d'infrastructure les plus structurants pour le territoire de l'Auxerrois et, plus largement, pour l'ensemble du département de l'Yonne* » et puisse enfin tracer son sillon dans le paysage. Après 15 mois de chantier, mobilisant 35 personnes chaque jour, 300.000 m³ de terras-



La première section de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa) sous sa maîtrise d'ouvrage du conseil départemental de l'Yonne intègre l'implantation d'un giratoire à Chevannes. Crédit : CD89.

sements réalisés ou encore 20.000 tonnes d'enrobés mises en œuvre, la nouvelle voie reliant les deux giratoires constitue donc l'étape fondatrice à la construction future de la Lisa et, en premier lieu, de la section placée sous maîtrise d'ouvrage départementale qui reliera à terme la RD 965 à la RN 15. Il faudra, pour cela, achever l'élévation d'un viaduc de franchissement du ru de Vallan d'une longueur de 220 mètres. Selon Christophe Bonnefond, le vice-président en charge des travaux et des infrastructures, cette seconde section pourrait être inaugurée « *d'ici 15 à 18 mois* ». Le montant de l'ensemble aura alors coûté 33 M€, financés avec le concours de l'État à hauteur de

7 M€ et de la ville d'Auxerre à hauteur de 15,37 M€.

VECTEUR D'UNE ATTRACTIVITÉ NOUVELLE

Le président du conseil départemental de l'Yonne, Grégory Dorte, en est convaincu : la mise en circulation de l'intégralité de la voie nouvelle représentera bien plus qu'une « *amélioration indispensable du cadre de vie pour les habitants* », en désengorgeant notamment le centre-ville d'Auxerre et des communes limitrophes. Selon les résultats de certaines études avancées par la collectivité territoriale, ce sont quelque 15.000 véhicules, dont 1.000

camions, qui ne devraient plus transiter par la préfecture de l'Yonne quotidiennement. « *C'est aussi un projet d'attractivité du territoire qui contient un aspect économique et touristique fondamental* », en tissant « *des ramifications entre l'Auxerrois, la Puisaye et le Chablisien, et en reliant Guédelon, à Chablis, à Vézelay et à Meaulnes...* ».

Dans quelques mois, la section sous maîtrise d'ouvrage de l'État devrait être, à son tour, lancée. « *Un chantier unique en France par son importance* », dont la livraison est attendue au mieux à l'horizon 2028. Au total, la création de cette liaison de 9,9 km qui connectera le nord-ouest de l'Auxerrois à son sud-est

(au niveau d'Auxerreexpo), enjambant la rivière Yonne au passage, devrait nécessiter, de la part des collectivités, un financement croisé à hauteur de 148 M€ - 41,35 M€ de la part du conseil départemental de l'Yonne, 38,63 M€ de l'État, 27,65 M€ de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, 25 M€ du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et 15,37 M€ de la ville d'Auxerre. Une somme conséquente, mais néanmoins indispensable, au risque sinon de voir le projet renvoyé une fois encore aux calendes grecques...

Stéphane Bourdier

**Anaïs a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer
le monde**, même à distance !
hi.fr/don.mensuel

Anaïs C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Bilans 2025 et perspectives 2026 des entreprises de la région



Vendredi 6 février, Laurent Fraisse, directeur de la Banque de France en Bourgogne-Franche-Comté, a dévoilé, dans l'amphithéâtre de la Burgundy School of Business à Dijon, les résultats de l'étude annuelle « Entreprises en région : bilan 2025 et perspectives 2026 ». Menée auprès de 1.339 entreprises, cette enquête offre un éclairage important sur la santé économique régionale, marquée par des contrastes sectoriels et des défis persistants, mais aussi par quelques signes encourageants pour cette année.

UN BILAN 2025 EN DEMI-TEINTE : L'INDUSTRIE, SECTEUR EN DIFFICULTÉ

Les entreprises interrogées appartenant au secteur industriel font état d'une nouvelle baisse de leurs chiffres d'affaires de 2,1 % en 2025 après un repli de même ampleur en 2024. Seule l'industrie agroalimentaire résiste avec une croissance de 0,9 %. À l'inverse, les fabricants d'équipements (-1,1 %), de matériels de transport (-2,8 %) et des autres produits industriels (en bois, métaux ou plastiques, -3,2 %), qui pèsent en termes d'emplois dans la région, subissent des reculs encore plus marqués. La filière automobile accuse un recul de son chiffre d'affaires de 3,2 %. L'export, traditionnellement moteur, n'a pas joué son rôle : les ventes à l'international reculent de 2,3 %, à l'exception des produits en bois et plastique. Conséquence directe : les effectifs industriels diminuent légèrement (-0,2 %).

SERVICES MARCHANDS : UN SECTEUR RÉSILIENT

Les services marchands, en léger repli en termes de chiffre d'affaires (-0,4 %), affichent des disparités. Les chiffres d'affaires dans l'ingénierie, les activités juridiques, comptables et de conseil progressent de 3,2 %, tirant vers le haut les effectifs du secteur (+1,2 %). Une hausse qui contraste avec une demande qui demeure atone.

CONSTRUCTION : PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET RALENTISSEMENT

La production dans la construction recule en volume de 1,1 %, mais les effectifs des entreprises de construction restent orientés à la hausse de 2,0 %, notamment en convertissant des intérimaires en CDI afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Un paradoxe qui reflète les tensions persistantes sur le marché du travail. Le secteur subit une détérioration de ses délais de paiement.

INVESTISSEMENTS EN BERNE

2025 marque un creux significatif pour les investissements : -14 % dans l'industrie, -37 % dans les services, -17 % dans la construction. Un signal inquiétant, mais que les entreprises expliquent par l'imprévisibilité actuelle tant nationale qu'internationale.

Globalement, sur les trois grands secteurs, les performances de la région Bourgogne Franche-Comté sont proches de celles observées chez nos voisins du Grand-Est, mais se situent en deçà de celles observées dans les autres régions.

2026 : DES PERSPECTIVES DE REBOND

REDÉMARRAGE INDUSTRIEL ET EXPORT

Les industriels anticipent une reprise de l'activité portée par des montées en cadence dans la construction de matériel ferroviaire et de machines agricoles, ainsi que par de nouveaux contrats dans l'énergie. En revanche, cette reprise ne profiterait pas à la filière automobile. L'export devrait bénéficier d'une conjoncture internationale plus favorable.

SERVICES : OPTIMISME PRUDENT

Les services marchands, dopés par la demande en conseil et ingénierie, devraient retrouver la croissance.

CONSTRUCTION

Dans la construction, les carnets de commandes restent insuffisants, laissant présager un tassement prolongé de l'activité et un ajustement à la baisse des effectifs.

INVESTISSEMENTS : LE RETOUR DE LA CONFIANCE ?

Les entreprises annoncent un redémarrage des investissements en 2026

après un retrait marqué en 2025, notamment dans les secteurs porteurs. Une dynamique qui dépendra cependant de la stabilité macroéconomique et de la mise en œuvre des réformes structurelles.

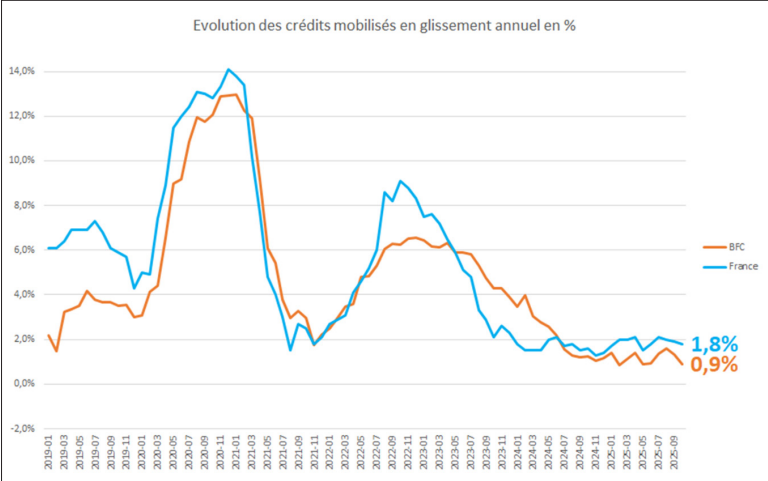
DÉFIS NATIONAUX ET EUROPÉENS

Laurent Fraisse a rappelé les enjeux majeurs pour la France : ramener le déficit public à 3 % d'ici 2029, réduire l'écart de taux avec ses partenaires européens, et accélérer l'intégration du marché unique. Il a également plaidé pour une union européenne de l'épargne et de l'investissement, ainsi que pour une innovation accrue dans les paiements, sans dérégulation excessive. La mise en œuvre accélérée des rapports Letta et Draghi sera cruciale pour y parvenir.

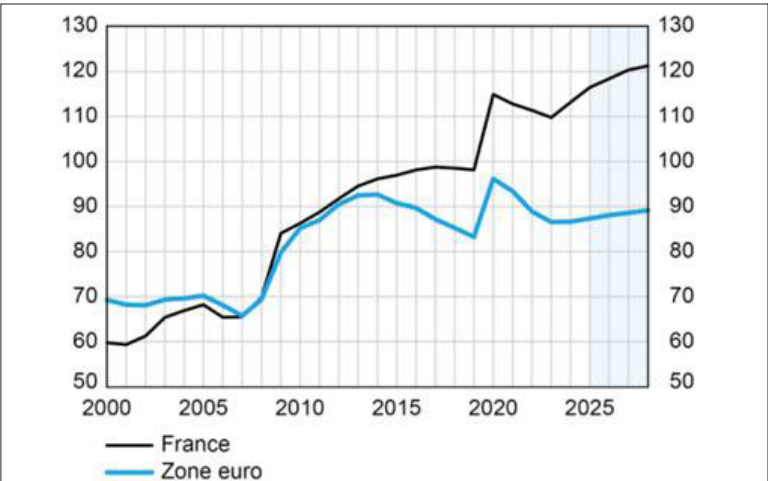
CONCLUSION : ENTRE PRUDENCE ET OPPORTUNITÉS

Les réponses fournies par les dirigeants de la Bourgogne Franche-Comté soulignent une année marquée par des performances médiocres, avec un fort coup de frein donné aux investissements dans un contexte d'incertitude élevée. Ces réponses seront relues à la lumière de l'analyse complète de l'ensemble des états financiers établis par les entreprises de la région au titre de 2025. Cette analyse sera communiquée en octobre prochain.

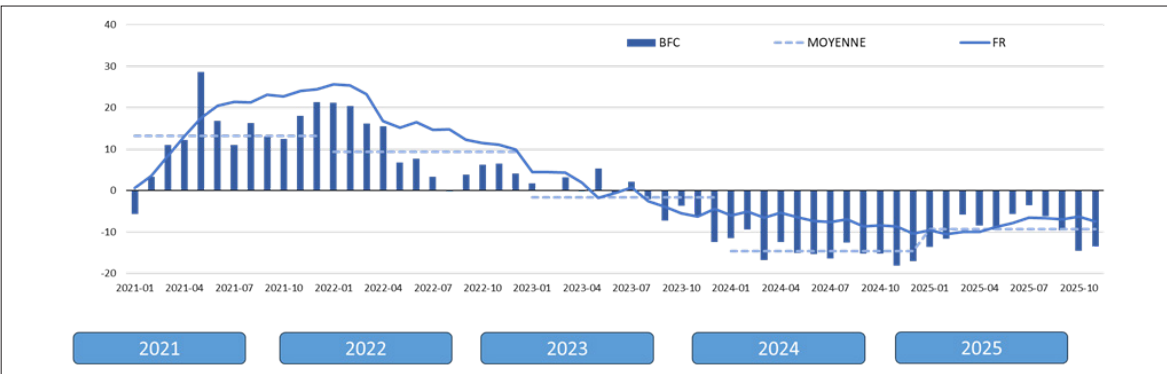
Les chefs d'entreprises anticipent cependant un rebond de l'activité à l'exception du secteur de la construction et de la filière automobile. Des prévisions qui resteront à confirmer en fonction de l'évolution du contexte national et international.



Évolution des crédits mobilisés en glissement annuel en %



Dette publique en France et en zone euro (en % du PIB). Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurosystem sur fond bleuté



Situation des carnets de commandes (en solde d'opinion - cvs-cjo) dans l'Industrie en Bourgogne-Franche-Comté

- 2,1 %

Les entreprises industrielles de la région interrogées par la Banque de France affichent une diminution de leurs chiffres d'affaires de 2,1 % en 2025.

- 17%

Baisse des investissements dans l'industrie en 2025 soit un recul estimé à 250 M€.

44 %

Part des entreprises de la région dans le secteur de la construction faisant état d'une hausse des délais de paiement de la part de leurs clients.

Opinions

Plan Grand Age : procrastination ou ultime renoncement ?

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA, fédération à but non lucratif)

La présentation du plan Grand Age du Gouvernement qui aurait dû se dérouler aujourd'hui a été repoussée sine die, suite à l'annonce de démission de la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Plus qu'un report, il s'agit d'un abandon, tant il est désormais illusoire d'envisager, avant les élections présidentielles de 2027, un plan dont l'ampleur pourrait répondre aux enjeux démographiques.

C'est un camouflet de plus pour l'ensemble des personnes nécessitant un soutien à l'autonomie du fait du handicap, de la maladie ou du grand âge. C'est un camouflet également pour les professionnels des services et établissements qui interviennent auprès d'elles. C'est un épisode de plus de l'aveuglement des forces politiques concernant un sujet explosif, annoncé de longue date, par nombre de rapports, études, et autres missions parlementaires.

Ainsi en est-il de la récente étude de la

DRESS montrant l'urgence à recruter dans le secteur afin d'avoir la capacité d'accompagner toute la population en fragilité. Le service statistique du ministère de la santé lui-même estime qu'il faudra créer 365 000 places supplémentaires dans les Ehpad et embaucher entre 150.000 et 200.000 personnes dans les établissements et dans le secteur de l'aide à domicile pour gérer le vieillissement de la population. De même, la Cour des Comptes relève les très fortes inégalités d'accès aux droits pour les personnes handicapées ou âgées, selon le département où elles vivent.

Face à cela, la seule réponse est une fois de plus le recul, voire le renoncement.

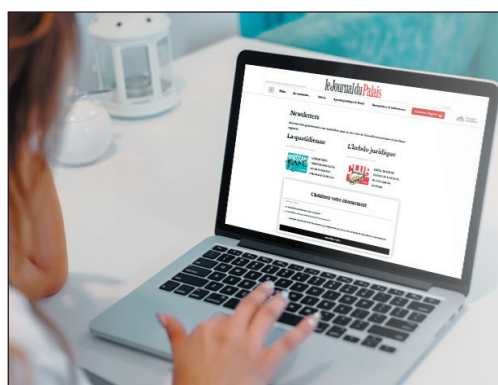
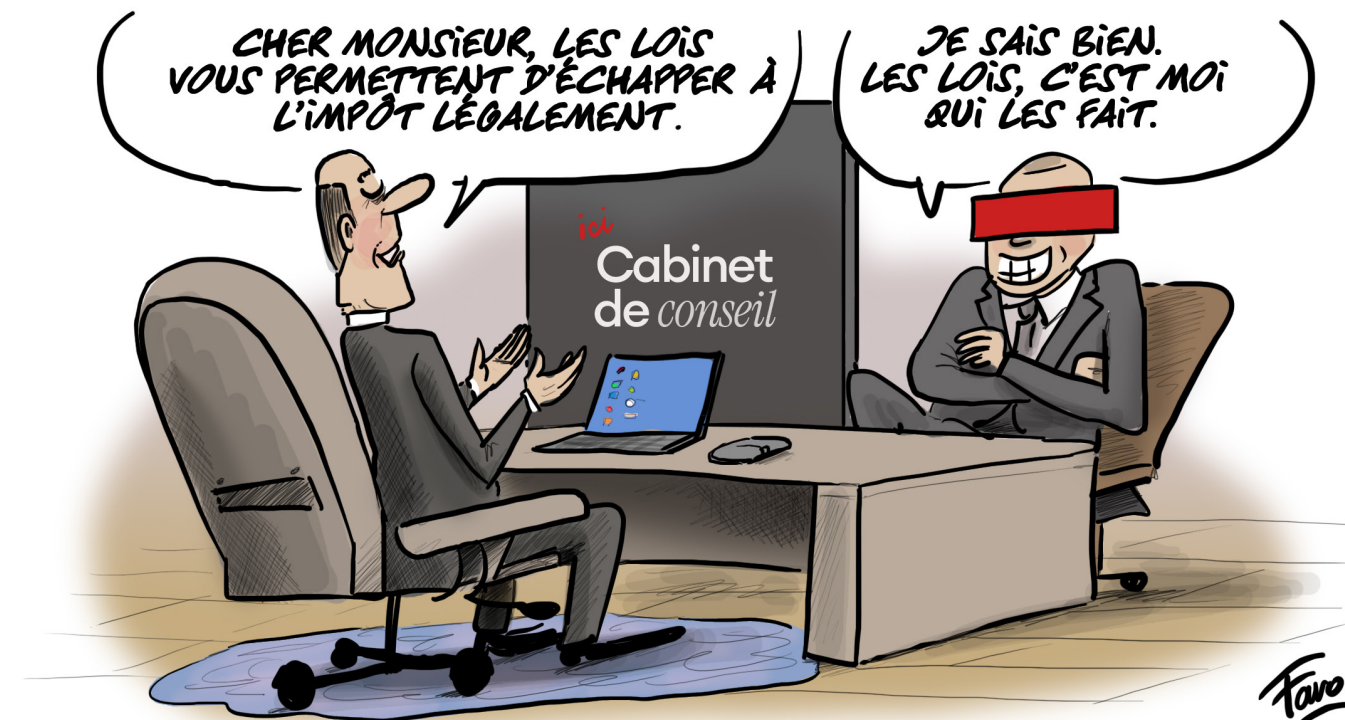
Le secteur de l'autonomie souffre : les établissements et les services sont en difficulté financière, les professionnels sont sous payés et travaillent dans des conditions de plus en plus déplorables, les personnes âgées et en situation de handicap peinent à avoir accès aux services dont ils ont besoin,

le virage domiciliaire est au point mort. L'ensemble de notre secteur est en droit d'attendre que le Gouvernement réalise la promesse qui avait été faite en créant la branche Autonomie il y a 5 ans : garantir les droits de nos concitoyens les plus fragiles dans le cadre de la sécurité sociale. Malheureusement, il s'agit pour l'instant d'une promesse non tenue. En n'offrant comme perspective des politiques de l'autonomie que la décentralisation, le Premier Ministre annonce en fait un affaiblissement de la 5ème branche en envisageant de réduire son périmètre au profit des départements.

Parce que notre souci est le mieux-être des personnes que nous accompagnons, parce que nous voulons une réelle universalité de leurs droits, nous ne pouvons nous résigner à cet état de fait. UNA demande donc dès à présent plus qu'un plan Grand Age, mais un véritable plan Autonomie présenté à l'ensemble du secteur par le Premier Ministre.

Le regard de Faro

LA SUROPTIMISATION FISCALE DES FOYERS AISÉS.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Choisir la joie



Une fois n'est pas coutume j'ai pleuré, jeudi 26 février au soir. De joie. Devant la télé, si si. Et pourquoi me direz-vous ? Je vous le dis. Grâce à Benjamin Lavernhe. Mais c'est qui, me direz-vous ? Je vous le dis.

Benjamin Lavernhe est acteur, sociétaire de la Comédie française. Abonné aux nominations aux Césars et aux Molières sans avoir jamais reçu de statuette, il a été choisi, comme il l'a expliqué lui-même, par l'Académie des Césars, qui l'a pris « en pitié et proposé d'être le maître de cérémonie, sympa ! » ce jeudi soir donc, où il était question de remettre un César d'honneur à Jim Carrey. Et là ! Benjamin Lavernhe, à deux doigts de pleurer quand même devant l'immense acteur américain, a livré une performance incroyable en reprenant son personnage de super-héros irrévérencieux dans *The Mask*. Sketches, apostrophes au public, chorégraphies endiablées, tout y était et c'était splendiiiiiiiide, et j'ai pas pu m'empêcher, moi, la chiale donc. Mais pourquoi, me direz-vous ? Je vous le dis.

Il y a des mythologies dans toutes les familles ; dans la mienne, *The Mask* est au Panthéon. Mon frère, ma sœur et moi avons atteint l'âge où on commence à comparer nos points retraite mais collez-nous devant *The Mask* (sorti en 1994 !) et on vous récite le film, en canon, à la réplique près. Or, la première fois que j'ai vu Lavernhe, c'était dans *Le goût des merveilles*. Un joli film, délicat, dans lequel il était un autiste Asperger qui s'inscrustait dans la vie d'une veuve en train de perdre le fil, jouée par Virginie Efira. Depuis, je le guettais du coin de l'œil, ce type qu'on ne retrouve pas à l'affiche tous les mercredis, ce type pas tapageur, mais intense. Alors le voir faire le clown devant Jim Carrey pour lui rendre hommage, je ne sais pas, ça m'a fait une grande houle de bonheur en-dedans. Je me suis dis, tiens, et pourquoi pas ? Malgré les horreurs, malgré les guerres, malgré les grandes gueules terrifiantes qui balancent des bombes et envoient les gosses à la boucherie, malgré le monde qui donne envie de hurler, et si on pouvait choisir les gens pas tapageurs mais intenses, si on pouvait choisir la joie ? J'en étais là de mes petites discussions avec moi-même quand je me suis souvenue que ces mots-là ne sortaient pas de nulle part : mon cerveau plein de malice les avait sortis d'un *Télérama* tout frais encore où celle qui déclare avoir choisi la joie s'appelle... Gisèle Pelicot. Qui, de victime a décidé, c'est le titre de son livre, d'être heureuse. C'est peut-être aussi pour ça, cette grosse émotion devant Lavernhe : la reconnaissance à je ne sais qui de faire partie de cette grande famille humaine qui, entre le pire et le désespoir, peut aussi choisir la voie du bonheur. Malgré la crasse, malgré la douleur, malgré le deuil, malgré ce que Saint François de Sales appelait « l'hommerie », que j'interprète comme l'exact contraire de l'humanité, cela fait du bien, dans toute cette noirceur, de choisir la lumière et la joie.

Le coin bouquins



ÉLUS DE CSE, PRENDRE EN MAIN SON MANDAT.

Prendre un mandat d'élu au Comité social et économique constitue une étape professionnelle singulière : exigeante par ses responsabilités, mais particulièrement riche en

apprentissages et en leviers d'action. Ce livre accompagne les représentants du personnel dès leurs premiers pas, et tout au long de l'exercice de leur mission.

♦ Éditions Gereso, 270 pages, 23 €



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

COLLECTIVITE TERRITORIALES
ENTREPRISE SOCIALES
ETABLISSEMENTS PUBLICS
le Journal du Palais
La Fondation Schneider
rachète Pontigny
AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPEZ POUR LE RÈGLEMENT
PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ
UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estanty s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851
xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédure adaptée



Commune de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE

AAPC - Avis d'appel public à la concurrence

I. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, Mairie, 2 route de Beaune - 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE - Tél. : 03.80.26.60.73 - Mail : mairie@stemarielablanche.fr
Principales activités du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
II. OBJET DES MARCHÉS : Marchés de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment pour aménager un logement locatif.
TYPE DE MARCHÉ : Marché de travaux.
LIEU D'EXÉCUTION : 5 route de Verdun - 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE.
Code CPV principal : 45210000.
Marché organisé en une seule tranche.
Prestation divisée en lots : Oui.
Lot n° 1 : Démolition - Maçonnerie et VRD ;
Lot n° 2 : Charpente - Couverture ;
Lot n° 3 : Menuiseries extérieures et intérieures ;
Lot n° 4 : Platerie - Isolation - Peinture ;
Lot n° 5 : Electricité - VMC ;
Lot n° 6 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage ;
Lot n° 7 : Carrelage - Faïences - Chape ;
Lot n° 8 : Métallerie ;
Lot n° 9 : Enduits extérieurs ;
Lot n° 10 : Désamiantage.
Le candidat pourra soumettre une offre pour un ou plusieurs lots.
Chaque lot fait l'objet d'un marché unique.
III. PROCÉDURE : Procédure adaptée de marché de travaux en application de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.
Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats les mieux placés. Cette négociation aura un caractère écrit ou oral. Le Maître d'Ouvrage s'engage à fournir une information simultanée à l'ensemble des candidats sur les modifications du besoin initialement exprimé.
IV. CALENDRIER PRÉVISIONNEL : Le délai de réalisation des travaux sera de 12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, période de préparation comprise.
V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :
- DC1 : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141.1 à L2141.5 du code de la commande publique.
- Un dossier de présentation illustré :
- Présentation de la société ;
- Moyens généraux de la société ;
- Moyens en matériel et en personnel qui seront affectés au projet ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou du personnel de l'entreprise ;
- Références sur les 3 dernières années.
Les pièces sont à produire également pour les éventuels sous-traitants.
VI. CONTENU DE L'OFFRE
- ATTRI 1. Acte d'Engagement ;
- Mémoire technique (contenu selon règlement de consultation) ;
- Prix (établi dans le cadre DPGF fourni).
La part que le soumissionnaire à l'intention de sous-traiter doit apparaître dans l'offre.
VII. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
- Prix des prestations : 70 % ;
- Valeur technique de l'offre : 30 %.
VIII. RETRAIT DES DOSSIERS : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la collectivité : <https://marches.temum-bfc.fr/entreprise> - (MARCHÉ2026.1).
IX. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES
Les candidatures et les offres devront être déposées : En version dématérialisée par mail à mairie@stemarielablanche.fr ou par voie électronique sur le site : <https://marches.temum-bfc.fr/entreprise>.
X. VALIDITÉ DE L'OFFRE : Le délai minimum de validité des offres est de 12 mois à compter de la date limite de réception des offres.
XI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- Mairie de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, M. Michel QUINET, Maire - Tél. : 03.80.26.60.73 - Mail : mairie@stemarielablanche.fr
- SELARL BECKER GIACOMINO ARCHITECTES, 12 rue du Faubourg Bretonnière - 21200 BEAUNE - Tél. : 03.80.20.18.96 - beckeremmanuel@orange.fr - veroniquegiacomino@orange.fr
XII. VOIES DE RECOURS : Tribunal administratif de DIJON.
XIII. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES
Le pli devra parvenir à l'adresse indiquée avant le : Vendredi 27 mars 2026 à 12 h 00.
XIV. PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS : Le 25 février 2026.
L2601085

Tous les appels d’offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Appel d'offres



<

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LERAT AVOCAT

PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ

Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

WOODY84

Avis de constitution

Aux termes d'un e-ASSP en dates du 15 et du 17 février 2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée - DENOMINATION : WOODY84 - CAPITAL : 1.000 € (numéraire) - SIEGE SOCIAL : 12 Route de Montagny - 21250 PAGNY LE CHATEAU - OBJET SOCIAL : La Société a pour objet en France et à l'étranger: 1. L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, l'échange, l'apport d'actions, de parts sociales et plus généralement de titres de toute nature et la gestion de ses participations ; 2. directement ou indirectement, l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société et la gestion de toutes participations dans diverses sociétés ainsi que l'animation de ces filiales ; 3. la réalisation de diverses prestations notamment de nature administrative, comptable, informatique, mais aussi les missions de transition pour une société, de direction opérationnelle externalisée, le conseil en gestion de titres de sociétés et le conseil aux traiteurs, restaurateurs, professionnels des métiers de bouche, toutes missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur de l'alimentaire et des métiers de bouche comme de l'événementiel, l'amélioration des process et innovation dans le secteur des métiers de bouche et de l'événementiel, toutes missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur ; 4. le dépôt, la détention, la gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle et en particulier de brevets et marques mais aussi de logiciels ; 5. Toutes prestations de formation, conseil, audit technique, mise en relation, organisation et animation de séminaires en particulier concernant les métiers de bouche, l'innovation, la dimension RSE, la veille technologique et scientifique, en relation avec les activités susmentionnées ; 7. la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société(s) nouvelle(s), d'apport, de souscription ou d'achat de titres de société(s), de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ; la prise l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous titres de propriété intellectuelle concernant ces activités ; toutes prestations pour son compte ou pour celui des sociétés qui lui sont liées ainsi que le conseil en gestion et le management d'entreprises ; 8. plus généralement l'acquisition, la gestion et la détention de titres de sociétés à prépondérance immobilière ; La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement de société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. 9. Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, financières, immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Toutes opérations artisanales, libérales, commerciales, industrielles se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds et notamment de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds artisanaux, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marque et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans - PRESIDENT : Madame Aïda, Fanny BELOUFA, de nationalité française et algérienne, demeurant 12 route de Montagny à PAGNY LE CHÂTEAU (21250), pour une durée indéterminée - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix - DROIT DE PREEMPTION au profit de Madame Aïda, Fanny BELOUFA et AGREMENT pour toutes les cessions à la majorité de soixante-sept pour cent (67 %) des voix des associés disposant du droit de vote - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

L2601063 Pour avis.

SPIRA

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST APOLLINAIRE du 20 Février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SPIRA
Siège : 13 Rue du Pré Rondot, 21850 ST APOLLINAIRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 15 000 euros
Objet : Toutes activités spécialisées dans l'hygiène et la qualité de l'air, notamment la mise en œuvre de tous procédés, équipements et techniques destinés à la purification, au traitement, au dépoussiérage et à la décontamination de l'air dans tout type d'environnement ;
Le nettoyage, l'entretien, la maintenance et la désinfection des systèmes de ventilation, d'extraction et notamment des hottes aspirantes et conduits d'aération utilisés dans le secteur professionnel de la restauration et des métiers de bouche, le nettoyage et la désinfection de chambres froides ;
Les prestations de nettoyage haute pression, y compris celles intégrées à des véhicules spécialement équipés ;
Tout type d'activités de nettoyage industriel spécifique, technique ou connexe lié à l'entretien et la désinfection de locaux, d'installations ou de surfaces ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : la société UMA, Société à responsabilité limitée au capital de 362 800 euros, dont le siège social est 13 Rue du Pré Rondot, 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914 040 795 RCS DIJON, représentée par son cogérant, Monsieur Josse RENARD.
Directeur général : Monsieur Younass RIYACHI, demeurant 43 Rue Ronde 21800 QUETIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2601073

YAMIKA

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société YAMIKA, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, Siège social : 35 Rue du Général de Gaulle 21760 LAMARCHE SUR SAONE, Durée : 99 ans, Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs, la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières, l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le gérant est Monsieur Michaël VILLE demeurant 41 rue du Général de Gaulle 21760 LAMARCHE SUR SAONE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis - La Gérance.

L2601086



LEGI

Société d'avocats

CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEOPOLD & BERENICE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 25/02/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LEOPOLD & BERENICE
Objet social : La location, directement ou indirectement, de locaux d'habitation meublés ou destinés à être loués en meublés ; Les prestations de services liées à cette activité et la vente de produits ; L'acquisition, la propriété, la location, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles, biens et droits mobiliers ou immobiliers ; La réfection et l'entretien, la rénovation et la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;
Siège social : 19 rue Félix Ziem, 21000 DIJON
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. SCHNEIDER Alexandre 19 rue Félix Ziem 21000 DIJON et M^{me} SCHNEIDER Aurélie 19 rue Félix Ziem 21000 DIJON
L2601149



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

MH CONSEILS ET ASSURANCES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MH CONSEILS ET ASSURANCES.
CAPITAL : 1.500 € divisés en 1.500 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées.
APPORT EN NUMÉRAIRE : 1.500 €.
SIÈGE : 49 rue de Fontaine - 21121 DAIX.
OBJET : L'exercice de la profession d'Agent Général d'assurances telle que définie par le Code des assurances ; L'exécution du ou des Traités de nomination qui lui sont confiés à ce titre ; Les opérations de toute nature se rattachant directement à l'objet ci-dessus et en ce qui concerne le courtage, les affaires placées dans le cadre du point 4.3 des conditions générales du Traité de nomination délivré à la société.
DURÉE : 99 années.
COGÉRANTS : Madame Marion FADDA épouse PEUDPIECE, demeurant 22 rue Paul Cézanne - 21560 COUTERNON, Monsieur Nicolas PATRON, demeurant 49 rue de Fontaine - 21121 DAIX et Monsieur Stéphane CHEVAUX, demeurant 2 rue du Nordet - 21910 NOIRON SOUS GEVREY.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

L2601095

La gérance.



SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Broses - 21000 DIJON

HYDRO-BOURGOGNE

Constitution de société

Suivant acte reçu par Me Eloi PERRIER, notaire à DIJON, le 23/02/2026, a été constituée la société par actions simplifiée dénommée «HYDRO-BOURGOGNE» - Siège social : VILLOTTE SAINT SEINE (21690), 1 rue du Château - Capital : 40.000 €. Objet social : en France ou à l'étranger, la recherche, l'étude, la construction, l'exploitation, la production et la revente d'énergie électrique, la prospection de sites hydroélectriques. Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport, de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation.
Cessions et transmissions des actions soumises à l'agrément des associés représentant au moins 51% du capital social. Premier président : M. Damien Marie Christian SOTTY, dmt à VILLOTTE SAINT SEINE (21), 1 rue du Château.
Premier dirigeant M. Paul Marc Nicolas LE MOINE DE MARGON dmt à DIJON (21), 10 rue Jacques Cellerier.
Pour avis, le notaire

L2601097



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCAT

Par acte sous seing privé en date du 17/02/2026 il a été constitué la société SCAT, Société civile immobilière, au capital de 5.000 €, siège social 5 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, durée : 99 ans, Gérance : M.GRATTEPANCHE Sylvain et M^{me} SALOMON Charlotte, épouse GRATTEPANCHE, demeurant tous deux 2 rue Victor Beuteau Lotissement de la Croix Berthault - 21530 ROUVRAY. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

L2601119

Pour avis.



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

4.S IMMO PROMOTION

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 17/02/2026 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 4.S IMMO PROMOTION.
Siège social : DOMAINE SAINTE ANNE - Route de Saussy - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
Durée : 99 ans.
Objet : toute activité de marchand de biens, de lotisseur, de promotion immobilière et de location ; toute activité d'aménagements extérieurs (piscine : activité sous traitée).
Capital social : 30.000 €.
Apports en numéraire : 30.000 €.
Président : Monsieur Cédric NARAYANIN demeurant lotissement Belle Humeur, 12 impasse Amourette - 97355 MACOURIA TONATE.
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : cession d'actions soumise à agrément.
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2601130



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

DEUX TROY DEUX HESS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 24/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DEUX TROY DEUX HESS
Objet social : - Sandwicherie, restauration rapide, bar à fromage, plats à emporter, - L'acquisition en vue de leur exploitation ou la prise en gérance libre de tous fonds de commerce ayant un objet similaire à celui déterminé ci-dessus et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Siège social : 7 Place Carnot, 21200 BEAUNE
Capital : 10 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. DETROY Valentin 4 rue des Etables 21190 MELOISEY
Directeur général : M. HESS Charles 11 rue de Francorchamps 21630 POMMARD
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions. DROIT DE VOTE : 1 action = 1 voix
Clause d'agrément : Toutes les cessions ou transmissions d'actions, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à l'agrément unanime des associés.

L2601167

Le Président



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI HESTIA DE L'ODEU

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 20/02/2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI HESTIA DE L'ODEU.
SIÈGE SOCIAL : 4 rue de l'Odeu - 21360 CRUGEY.
DURÉE : 99 ans.
OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.
GÉRANTE : M^{me} Alexine BENTZ, demeurant à CRUGEY (21360), 4 rue de l'Odeu.
CLAUDE D'AGRÉMENT : Toute cession est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité à l'exception des parts détenues par M^{me} BENTZ qui sont librement cessibles à ses ascendants ou descendants.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2601094

KEBAB FACTORY

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 19/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KEBAB FACTORY
Objet social : Restauration rapide, vente sur place et à emporter de kebabs, sandwiches, tacos, boissons et tous produits alimentaires, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires.
Siège social : 6 impasse de Reggio, 21000 DIJON
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. YILMAZ Enes 13 rue Pierre Bachelet, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession des actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Les actions peuvent être librement cédées entre associés.
Le Président

L2601136

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

STYLIK

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société STYLIK, société par actions simplifiée au capital 5.000 €. SIÈGE : 6 bis avenue Général Canzio - 21240 TALANT. DURÉE : 99 ans. OBJET : Activités d'architecture d'intérieur et de design, création de plans et de visuels 3D, design de mobiliers et de produits, conseil en communication et design graphique, vente de produits liés à l'architecture et à l'agencement. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président est 3S3NS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 €, ayant son siège social 6 bis avenue Général Canzio - 21240 TALANT, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 978 532 059. Le directeur général est Monsieur Jean-Marie JEUNEHOMME -LEGER, demeurant 13 A avenue des Marronniers - 21240 TALANT.

Pour avis : Le président.

L2601147

MODIFICATION

DE STATUTS

I-PULSE

28 rue de la Redoute
21850 SAINT-APOLLINAIRE

Changement de Président

L'AGO du 13/02/26 de la SAS «I-PULSE», capital : 2 000 €, siège : 28 rue de la Redoute 21850 SAINT-APOLLINAIRE, 852 949 569 RCS DIJON, a pris acte de la démission à compter du 13/02/26 de Claire TELHA, Présidente, et a nommé à compter du 13/02/26 en qualité de nouvelle Présidente, Delphine COLLARDEY, dmt 7 Allée des Mésanges 21560 COUTERNON, pour une durée illimitée.

L2601088

Jérémy
GAILLARDOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : Ferme des Grands
Champeaux
21510 ETALANTE
RCS : DIJON 901 170 860

Transfert de siège social

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 03/12/2025, le siège social a été transféré au 1 Impasse de la Forêt 21510 ETALANTE, à effet du même jour. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

L2600459



DOMAINE TOLLOT
BEAUT ET FILS

Société à responsabilité limitée au
capital de 2 274 000 euros
porté à 3 820 320 euros
Siège social : rue Alexandre Tollot,
21200 CHOREY LES BEAUNE
778179812 RCS DIJON

Augmentation capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 janvier 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 1 546 320 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 2 274 000 euros divisé en 18 192 parts sociales de 125 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 3 820 320 euros divisé en 18 192 parts sociales de 210 euros.

Pour avis La Gérance

L2600703

LEGATIS DIJON
QUETIGNY

Changement du
commissaire aux comptes

LEGATIS DIJON QUETIGNY SELAS au capital de 157 327,39 euros - Siège social : 23 rue Buffon 21000 DIJON 316 722 883 RCS DIJON. AGOA du 16/02/2026 : Nomination de la SARL EXCO SOCODEC, ayant son siège social 51 Avenue Françoise Giroud, 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la SAS ANDRE & ASSOCIES, pour un mandat de 3 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGOA des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

Pour avis : Le président.

L2600788

SARL L'INSTANT
D'UNE
PARENT'AISE
BRESSEY-SUR-
TILLE

Par décision du 31/12/2025, l'Associée Unique de la SARL «L'INSTANT D'UNE PARENT'AISE BRESSEY-SUR-TILLE», capital : 7 000 €, siège : 2, rue de Dijon 21560 BRESSEY SUR TILLE, 981 009 889 RCS DIJON, a décidé d'étendre à compter du 31/12/2025 l'objet social aux activités d'exploitation de fonds de commerce de dépôt-vente d'articles de puériculture, de vêtements pour enfants et femmes enceintes, de jouets, de mobilier et d'accessoires liés à l'enfance et à la maternité, d'achat, vente, échange, import et export d'articles de puériculture neufs ou d'occasion, de location de matériel de puériculture et de jouets, d'organisation d'ateliers thématiques, de conférences ou d'événements liés à la parentalité, à l'enfance, au bien-être et au dépistage, de vente de produits accessoires (petite décoration, produits d'hygiène et papeterie) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

L2601066

CAPEC

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 1 A, rue du Golf,
21800 QUETIGNY
300 600 657 RCS DIJON

Nomination de directeurs
généraux

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 24 février 2026, il résulte que :

- Madame Amélie DESCHAUMES, demeurant 32 avenue de Marbotte, 21000 DIJON,

- Monsieur Adrien NAVELLOT, demeurant 16 Rue de Champoiron, 21490 ST JULIEN.

- Monsieur Benoît PARIS, demeurant 3 Rue du Sophora, 21410 FLEUREY SUR OUCHE.

ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux.

Pour avis : Le président.

L2600886



SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

ISP FRANCE

Société par actions simplifiée
pluripersonnelle
au capital de 72.670 Euros
Siège social :
126 Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS Dijon 803 788 249

Le 24/02/26 après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour de son Président M Jean-Gilles FEVRE, demeurant 12 rue des Coquelots - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, et de son Directeur général M Franck RAIMONDO, demeurant 1 rue d'Allemagne - 21540 BUSSY LA PESLE, l'associée unique de la société ISP FRANCE a décidé à compter du même jour de nommer en qualité de Présidente sans limitation de durée la société CAREMA INVESTISSEMENTS, SAS ayant son siège 1611 Route de Conliège - 39570 PERRIGNY, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le n° 814 266 912.

Pour avis, la Présidence.

L2601142

STAR
TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 35 000 euros
Siège social : RD 9, 21540 MESMONT
404 775 173 RCS DIJON

Modification de l'objet
social

Aux termes d'une décision en date du 16/02/2026, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport routier de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS : La Présidente.

L2601051

SCM CABINET
D'ORTHOPEDIE DU
PARC

SCM au capital de 228,67 €

Siège social :
11 bis, cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
421 845 223 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes du 20/11/2025, les associés ont décidé de nommer le Dr Arnaud GONNACHON, demeurant 45, rue Sambin - 21000 DIJON, en qualité de gérant, ce à compter du 01/12/2025 et pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2601060

Burgermeister
Solutions

Société à responsabilité limitée
(Société à associé unique)
au capital social de 30.000 Euros
Siège social : 11 rue de la Breuchillière
21000 DIJON
847 502 853 RCS Dijon

Aux termes des décisions du gérant et des décisions de l'Associé Unique du 15/12/2025, il a été décidé de transférer, le siège social de la Société à Parc d'Activité Eureospace - 25770 SERRE LES SAPINS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de DIJON et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BESANCON.

L2601054

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI DROMARD-
SANGAN

Société civile immobilière
au capital de 132.783 Euros
Siège social : Route de Beaune
21550 LADOIX SERRIGNY
379 216 807 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 février 2026 a décidé, à compter de ce jour de nommer Monsieur Jérémie PLATRET demeurant à LADOIX SERRIGNY (21550), 6 rue Saint Vincent - Cedex 45 en qualité de co-gérant, pour une durée illimitée.

Pour avis.

L2601056



Maitre Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

FROMAGERIE
HESS

SAS au capital de 189 000 €
Siège social : 5 rue du Lieutenant
Dupuis 21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°317 517 084

Transfert de siege

L'AGE du 05/01/2026 a décidé le transfert du siège social au 11 avenue Albert Bichot, 21200 BEAUNE à compter du 05/01/2026.

Mention : RCS de DIJON

Le Président

L2601067

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

KH

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
35 rue des Fassoles - 21240 TALANT
818 986 853 RCS Dijon

L'AGE du 18/12/2025, a décidé à compter de ce jour :

- de remplacer la dénomination sociale «GRASS GRAND EST» par «KH» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- de modifier l'objet social de la Société qui devient ainsi «Location sur Airbnb et autres plateformes de meublés et meublés touristiques, la mise à disposition par location ou autres moyens d'appartements et de meublés de tourisme ou non, sans fourniture de prestations de services hôteliers ou para hôteliers. Pour réaliser son objet, la société peut agir directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle peut prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toute autre société ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires. Elle peut réaliser, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

L2601087



CAB FAMI RH

Avis de transformation

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 16 février 2026 de la société CAB FAMI RH, société par actions simplifiée au capital de 25.000 €, dont le siège social est Rue du Golf, Bâtiment B - 21800 QUETIGNY, R.C.S. DIJON 909 735 011, il a été décidé de transformer la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée à compter du 16/02/2026. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommée gérante : Madame Claire BARRETMARCIANO, demeurant 24 rue Claude Rossignol - 21000 DIJON.

Il a par ailleurs été décidé à compter du 16/02/2026 :

- De changer la dénomination sociale de la société qui devient ALMA VALORE ;
- De modifier l'objet social de la société comme suit : Le courtage en assurance ;
- Le conseil en investissements financiers, conseil pour la gestion et les affaires, conseil en gestion de patrimoine ;
- L'audit et le conseil en assurances, financements, placements, protection sociale (prévoyance, retraite...) ;
- La distribution et la commercialisation de contrats d'assurance, d'assurance vie, de santé, de prévoyance, de retraite, et de tous produits et services de protection sociale, le conseil et l'assistance à la recherche de financements privés et professionnels, l'ingénierie financière, l'assistance et le conseil aux entreprises ;
- La commercialisation et la distribution de parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de bail, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines et tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;

- Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou sociétés avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet ;
- Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

- De transférer le siège social de la société au 24 rue Claude Rossignol - 21000 DIJON.

Pour avis.



SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

ISOLE PLUS ENERGIES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 20.640 Euros
Siège social :
126 Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS Dijon 513 822 619

Le 24/02/26 après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour de son Président M Jean-Gilles FEVRE, demeurant 12 rue des Coquelots - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, et de son Directeur général M Franck RAIMONDO, demeurant 1 rue d'Allemagne - 21540 BUSSY LA PESLE, l'associée unique de la société ISOLE PLUS ENERGIES a décidé à compter du même jour de nommer en qualité de Présidente sans limitation de durée la société ISP FRANCE, SAS ayant son siège 126 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY -LA-COTE, immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le n° 803 788 249.

Pour avis, la Présidence.

L2601143

MALCHIEIN INVEST

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 930 euros
Siège social : 16 rue des Combes
21490 BREITIGNY
491837639 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 janvier 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 930 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pascal MALCHIEIN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Pascal MALCHIEIN demeurant 16 rue des Combes 21490 BREITIGNY
Pour avis : La gérance.

L2600035

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

HOLLY VAROU

Société Civile Immobilière au capital de 1.500 Euros
Siège social :
8 Rue du Clair Matin - 21200 BEAUNE
RCS Dijon 847 782 844

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 6 février 2025, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant, pour une durée non limitée, Monsieur Benoît PIERRON demeurant 556 Avenue de Béziers - 34290 MONTBLANC.

Pour avis.

L2601129

INTELLECTUALITY
SAS au capital de 100 €
Siège social : 14 rue du patis
21350 SAFFRES
RCS de DIJON n°943 894 592

Avis de modification

L'AGE du 24/02/2026 a décidé à compter du 24/02/2026 de :

- transférer le siège social de la société au 9-11 rue de Sully, ESEO pour Intellectuality, 21000 DIJON.
- augmenter le capital social de 135 000 € par Apport en le portant de 100 € à 135 100 €. L'article 4, 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.
MARTINOT Alexis

L2601135



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

GALILEA 2

Société civile immobilière
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
4 Avenue de la découverte
21000 DIJON
RCS Dijon 840 995 765

Cession de parts reçue par Me MUGNERET le 03/02/2026 : Monsieur Baptiste VARIN demeurant à DIJON, 35 rue Saumaise, a été nommé co gérant en remplacement de Madame Thérèse JANIN, démissionnaire, à compter du même jour.
Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2601151

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

CARS & BIKES 21

SAS unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Vignotte,
21490 SAINT JULIEN
983 818 899 RCS DIJON

Changement de président

L'associé unique, en date du 07/11/2025, a pris acte de la démission de M^{me} Dorothee Chaillot de ses fonctions de présidente et a décidé de nommer en remplacement en qualité de nouveau président : M. Carmel Chaillot demeurant 1 Rue des Coteaux du Moulin, 21490 BREITIGNY.
L2601164

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI SOFAPI

Société civile immobilière au capital de 4.000 Euros
Siège social : 8 rue du Clair Matin
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 505 289 249

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 6 février 2025, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant, pour une durée non limitée, Monsieur Benoît PIERRON, demeurant 556 avenue de Béziers - 34290 MONTBLANC.

Pour avis.

L2601128

HERITAGE VIGNOBLES
SAS au capital de 546 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc
Valmy 21000 DIJON
RCS DIJON 794 492 470

Modification de l'objet social

Le 24/02/2026, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui est désormais : La propriété, l'administration et l'exploitation, notamment en faire valeur direct, de toutes parcelles de vignobles acquises, prises ou données à bail, en fermage, en métayage ou autre, ou mises à sa disposition ; La propriété, l'administration et la disposition des immeubles et droits immobiliers à destination agricole et viticole ; La création, l'acquisition, la cession, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant aux activités susvisées ; La vente des produits lui revenant dans le cadre de ses activités ; La prise en licence, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ; L'acquisition, la cession, la gestion de toutes participations au sein de toutes sociétés et dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières.

A l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mentions au RCS de Dijon
L2601140

POURSUITE D'ACTIVITE

ETABLISSEMENTS CHARPENTE MORTIER

Société à responsabilité limitée au capital de 72.000 Euros
Siège social : 28 rue de Grancey
21120 MAREY SUR TILLE
R.C.S. : Dijon 329 141 980

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le président.

L2601081

LA CAVE DE GEVREY-CHAMBERTIN

Société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros
Siège social : 18 Rue Lavaut, 21220 BROCHON
877966234 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS Le Président
L2601083

FUSION



GRIFFE ROUGE

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 700 Rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire
500 383 229 R.C.S. DIJON
Président : SAS DFCO (700 Rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire)
(société absorbée)

DIJON FOOTBALL COTE D'OR (DFCO)

Société par actions simplifiée à unipersonnelle au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 700 Rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire
454 072 257 R.C.S. DIJON
Président : Monsieur Pierre-Henri DEBALLON (113 rue de Paris 92110 CLICHY)
(société absorbante)

Avis de fusion

Le traité de fusion établi le 22 décembre 2025 avec la SAS GRIFFE ROUGE société absorbée, SAS au capital de 2000 €, ayant son siège social 700 Rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire, immatriculée au RCS de DIJON, sous le numéro 500 383 229, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été publié au BODACC le 8 janvier 2026. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion.

Par suite :

- Ladite fusion a pris effet juridiquement le 10 février 2026 (et comptablement et fiscalement le 1^{er} juillet 2025).
- La totalité des parts sociales émises par la GRIFFE ROUGE étant détenues par la SAS DFCO, société absorbante, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la SAS DFCO et la SAS GRIFFE ROUGE a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
- La décision de l'associé unique, en date du 22-12-25, d'élargir l'objet social aux activités suivantes, a pris effet le 10 février 2026 :
 - Activités de négociation et d'exploitation de droits marketing relatifs notamment à l'équipe, au club et au site internet attachés au DIJON FOOTBALL COTE D'OR
 - Activités de communication et d'exploitation de boutique notamment la boutique dédiée à la communication des produits attachés au DIJON FOOTBALL COTE D'OR
 - Activité de conception, impressionn et flocage sur tout support, d'achat et de vente de produits floqués, ainsi que l'activité de billetterie
 - Activité de service de buvette et restauration rapide à l'occasion des matchs du DIJON FOOTBALL COTE D'OR, à domicile au stade Gaston Gérard

Pour avis, le représentant légal.
L2601058

DISSOLUTION DE SOCIETE

SCM DENT-ELLES

Société civile de moyens au capital de 1.000 Euros
Siège social : 3 Quai Gauthey
Résidence Quai du Sud
21000 DIJON
795 161 967 R.C.S Dijon

Par AG du 01/02/2026, il résulte que : l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/02/2026 et sa mise en liquidation. L'associée unique susvisée a nommé comme liquidateur Madame Hélène BOURGEON, demeurant 9 allée des Deux Clochers - 21240 TALANT. Le siège de la liquidation est fixé 3 Quai Gauthey, Résidence Quai du Sud - 21000 DIJON. Dépôt R.C.S. DIJON.
L2601077

EASY CARS SERVICES 21

Société à responsabilité limitée unipersonnelle en liquidation
Au capital de 30.000 Euros
Siège : 2 avenue Raymond Poincare
21000 DIJON
901 647 321 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Luc DUFOULON, demeurant 2 rue de Citeaux - 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.

L2601076

SCI ESYA

Suivant AGE en date du 31/12/2025, les associés de la société SCI ESYA, SCI au capital de 1.500 €, siège social : 10 impasse des Prés Verts, Hameau de Pochey - 21230 JOUEY, R.C.S. DIJON 912 669 066 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Jérémy LELEU, demeurant 10 impasse des Prés Verts, Hameau de Pochey - 21230 JOUEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 10 impasse des Prés Verts, Hameau de Pochey - 21230 JOUEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.

L2601080

CLOTURE DE LIQUIDATION

LE DIME

Société civile immobilier en liquidation
Au capital de 747 Euros
Siège social : 14 rue aux Sœurs
21110 IZEURE
422 055 665 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 au 14 rue aux Sœurs - 21110 IZEURE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Céline ROUX, demeurant 20A avenue Poincaré - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.

L2601018

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

L'Atelier de Montbard

SAS en cours de liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
53 rue du Faubourg
21500 MONTBARD
R.C.S. Dijon 843 948 217

Aux termes du procès-verbal du 01/01/2026 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/01/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. : DIJON. L2601031

SCI ESYA

Suivant AGO en date du 31/12/2025, les associés de la société SCI ESYA, SCI en liquidation au capital de 1.500 €. Siège social et Siège de la liquidation : 10 Impasse des Prés Verts, Hameau de Pochey - 21230 JOUEY, R.C.S. DIJON 912 669 066 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jérémy LELEU, demeurant 10 Impasse des Prés Verts, Hameau de Pochey - 21230 JOUEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le Liquidateur. L2601079

STÉPHANIE DC

EURL en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège de liquidation :
30 boulevard Maréchal Joffre
21000 DIJON
983 087 826 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associée unique du 23/02/2026, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Madame Stéphanie DA COSTA, demeurant 30 boulevard Maréchal Joffre - 21000 DIJON de son mandat de liquidatrice, de donner à cette dernière quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au R.C.S. de DIJON. L2601093

THE STARS

SCI en liquidation
au capital de 147.000 Euros
Siège social :
5 rue de Labergement - 21110 GENLIS
380 059 253 RCS Dijon

Aux termes de l'AGO du 17/02/2026, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (M. Bruno LAVALLE demeurant 177 Rue Saints-Côme-et-Damien 6717 Metzelt, Belgique), et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de DIJON. L2601159

ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**

annoncelecale.jdp@legalnet.org

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



GRIFFE ROUGE

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social :
700 Rue Frédéric Lescure
21850 Saint-Apollinaire
500 383 229 R.C.S. DIJON
(société absorbée)
Président : SAS DFCO (700 Rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire)

Avis de dissolution

Par décision du 22/12/25, l'associé unique a approuvé le traité de fusion prévoyant l'absorption de la société GRIFFE ROUGE par la société DIJON FOOTBALL COTE D'OR (DFCO), SAS au capital de 2 500 000 € dont le siège est situé 700 Rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire, immatriculée sous le numéro 454 072 257 au RCS de DIJON.

L'associé unique de la SAS DIJON FOOTBALL COTE D'OR (DFCO), Société absorbante a également approuvé la fusion le 22/12/25. La fusion, publiée au BODACC le 08/01/26 est devenue définitive le 10/02/2026 à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, la société GRIFFE ROUGE s'est trouvée dissoute, de plein droit le 10/02/26, sans liquidation.

Pour avis

L2601057

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LONGVIC

Convocation

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le

Jeudi 26 mars 2026 à 19h00 heures

à l'adresse suivante :
ESPACE JEAN BOUHEY, 37 route de Dijon - 21600 LONGVIC
avec l'ordre du jour suivant :
01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;
02. Compte-rendu d'activité ;
03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;
04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;
05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;
06. Affectation du résultat ;
07. Approbation de la variation du capital social ;
08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;
09. Elections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*) ;
M. BARDIN JULIEN , élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.

10. Pouvoirs pour les formalités ;
11. Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel. Les votes pourront se faire entre le 11/03/2026 et le 25/03/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2601152

CHANGEMENT DE

REGIME

MATRIMONIAL



**SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

EPOUX ALLEZY

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître PENY François, notaire à DIJON (21000), le 23/02/2026.

M. ALLEZY Benoît et M^{me} BENOIT Virginie demeurant ensemble route d'Echalot, Larçon, 21580 SALIVES, mariés le 25/08/2001 sous le régime de séparation de biens sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître PENY François, notaire à DIJON (21000) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Le notaire

L2601096



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

STENGER-VIGEZZI

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 23 février 2026 ;

Monsieur Vincent Marie François STENGER et Madame Mathilde Marie Olga Gilberte VIGEZZI, son épouse, demeurant à VAROIS ET CHAIGNOT (21490), 25 rue Chanoine Marilier ;

Mariés initialement sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage à la mairie de CHANTEHEUX (54300) le 26 août 2000 et actuellement soumis au régime de la séparation de biens aux termes de leur changement de régime matrimonial acté aux termes d'un acte reçu par Me CLEON, alors notaire à DIJON, le 24/012008 ;

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître MUGNERET, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile

Pour avis.

L2601127

AVIS DIVERS



**SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT**
Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

Madame Nicole ERNST

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du code de procédure civile

Par testament olographe, en date à DIJON du 27 janvier 2025, Madame Nicole ERNST veuve LAVANCHY demeurant à PONTAILLER SUR SAONE (Côte-d'Or), 1 rue Saint Eustache, née le 10/08/1948 à FLEURIER (Suisse), décédée à PONTAILLER SUR SAONE (Côte d'Or) le 12/12/2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes Me Eloïse SALICHON-COLLOT suivant procès-verbal dressé le 24/02/2025 de dépôt de testament et vérifications des conditions de la saisine du légataire.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Eloïse SALICHON-COLLOT.

Pour avis :
Me Eloïse SALICHON-COLLOT.
L2601138

M. Jean-Pierre SEGUIN

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 juin 2019, M. Jean-Pierre SEGUIN, en son vivant retraité, célibataire, pacsé avec Madame Maryse RONDOT, demeurant à COUCHEY (21160), 21 rue Pasteur, né à DIJON (21000), le 10 janvier 1957, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès survenu à DIJON (21000), le 23 janvier 2026, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Xavier BLANQUINQUE, Notaire à GEVREY CHAMBERTIN (21220), suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue au greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 12 février 2026.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Xavier BLANQUINQUE, Notaire à GEVREY CHAMBERTIN (21220), référence CRPCEN : 21080.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis :
Me Xavier BLANQUINQUE.

L2601146

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUTHIER Franck décédé le 23/02/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218088289. L2601098

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DULION Nathalie décédée le 15/09/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218088288. L2601109

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MAILLARD Marie-Noëlle décédée le 06/10/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151182. L2601110

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} NG'OWONO NTOLO Catherine décédée le 13/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156595. L2601111

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MERZE Marthe décédée le 27/10/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151168. L2601112

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BONAVENTURE Genevieve décédée le 27/02/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218150022. L2601113

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} RYBARCZYK Marie-Monique décédée le 10/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218133045. L2601114

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LACHARME Christiane décédée le 30/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218134933. L2601115

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BARRISSET Gilbert décédé le 09/04/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218133037. L2601116

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BENBACHIR Mohammed décédé le 16/06/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154141. L2601117

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DULION Nathalie décédée le 15/09/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218088288. L2601099

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GODEMER Lea décédée le 20/03/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218157108. L2601120

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BESANCON Claudette décédée le 14/03/2019 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218149683. L2601122

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LEGER Marie décédée le 11/11/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218145112. L2601123

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} HOLLEVILLE Chantal décédée le 28/12/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151186. L2601100

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUTHIER Franck décédé le 23/02/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218088289. L2601101

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GONNETANT Raymonde décédée le 30/09/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146158. L2601102

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRGURIC Milan décédé le 22/04/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218146189. L2601103

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. POZNIAKOFF Max décédé le 24/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218145100. L2601104

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. JOLY René décédé le 19/04/2020 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218062883. L2601105

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LOPEZ MARTINEZ Antonia décédée le 26/02/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156096. L2601106

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LE GUEN Eric décédé le 09/08/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218147157. L2601107

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} TESTEVIUDE Christelle décédée le 26/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154209. L2601108

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DE BONNEVILLE Gerard décédé le 02/07/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154165. L2601118

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Dépôt du 27 janvier 2026

SAS Cancer Buster Bidco, 20 rue Jean Mazen, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 915 087 324. Non identifié. Jugement d'homologation de l'accord intervenu dans la procédure de conciliation. Le jugement est déposé au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance. L2601072

Jugement du 06 février 2026

SARL IPRF, 29T Route de Trouhans, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 881 267 132. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10ANS nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2601069

SAS BACQUET, 84 Rue du Bourg, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 823 132 782. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ANS nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS et Maître Jérôme ABADIE 5, rue René Char - 21000 Dijon. L2601070

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Jugement du 17 février 2026

SARL DOSSO CONSULTING (ID CONSULTING), 29 Rue Jules Ferry, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 930 711 502. Services de déménagement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2601071

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

ELEVAGE DU MERISIER

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1^{er} février 2026, à ARCÉS-DILO.
DÉNOMINATION : ELEVAGE DU MERISIER.
FORME : Société civile d'exploitation agricole.
SIÈGE SOCIAL : 2 Rue des Granges - Le Merisier - 89320 ARCÉS-DILO.
OBJET : La Société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société..
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.
CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement pour les associés détenant plus de 50 % des parts au profit de leurs conjoint, ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
GÉRANT : Monsieur Xavier FOSSAT, demeurant 2 Rue des Granges - Le Merisier - 89320 ARCÉS-DILO.
La société sera immatriculée au RCS SENS. L2601157

RC IMMO

Aux termes d'un acte ssp en date à VERGIGNY (89) du 09/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
DÉNOMINATION : RC IMMO.
SIÈGE : 17 rue des Sables - 89600 VERGIGNY.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.
CAPITAL : 1.000,00 €.
OBJET : La gestion, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous biens immobiliers appartenant à la société, nus ou meublés, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; La prise à bail, l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la cession de tous biens et droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social ; L'achat de tous biens immobiliers, terrains, immeubles bâtis ou non bâtis, fonds de commerce, parts ou actions de sociétés à prépondérance immobilière, en vue de leur revente, en l'état ou après travaux ; La réalisation de toutes opérations de rénovation, réhabilitation, aménagement, division, lotissement, construction ou transformation d'immeubles, pour son propre compte ou par sous-traitance.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : Monsieur Romaine CURIE, demeurant 17 rue des Sables - 89600 VERGIGNY. L2600964

LDS GROUPE

Holding MC SCHIED
Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 33 rue du Pavillon 89380 APPOIGNY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 30 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile.
Dénomination sociale : Holding MC SCHIED.
Siège social : 33 rue du Pavillon - 89380 APPOIGNY.
Objet social : la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, toutes entreprises, toutes sociétés, créées ou à créer ; et ce par tous moyens notamment apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Cédric SCHIED demeurant 33 rue du Pavillon - 89380 APPOIGNY, Madame Maryline SCHIED demeurant 33 rue du Pavillon - 89380 APPOIGNY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis : La Gérance. L2601061

SNC COUARD

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 janvier 2026, il a été constitué une société en nom collectif.
DÉNOMINATION SOCIALE : SNC COUARD.
FORME : Société en nom collectif.
OBJET : La société a pour objet : Prestations de travaux agricoles, et accessoirement la location de matériels agricoles.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment la location de matériel agricole.
CAPITAL SOCIAL : 543.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 1 Grande rue - 89190 FOISSY SUR VANNE.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L2601082

APPORTS : Numéraire pour un montant de 1.010,40 €. Nature pour un montant de 541.989,60 €
GÉRANTS :
- M. Lucas COUARD, demeurant à FOISSY SUR VANNE (89190), 1 Grande rue.
- M. Philippe COUARD, demeurant à FOISSY SUR VANNE (89190), 1 Grande rue.
CESSIONS DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). L2601075

MODIFICATION DE STATUTS

SCI NAMASTE
Société civile
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
1 rue Paul Eluard
91250 SAINT GERMAIN LES CORBEIL
398 329 292 R.C.S. Evry

Aux termes des décisions de la collectivité des associés, réunis en assemblée générale extraordinaire le 14 février 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 3 rue Bérault - 89000 AUXERRE, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2026.
Objet : Acquisition d'un terrain et construction d'un pavillon et toutes opérations s'y rattachant.
Durée : 50 ans.
La société sera radiée du R.C.S. d'EVRY et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE. L2601034

LDS GROUPE

RAPHAELLE GUYOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Château de Saint-Fargeau
89170 ST FARGEAU
818 419 079 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 16 février 2026, l'associée unique a décidé :
- D'étendre l'objet social aux activités de aux activités de création, production, organisation et diffusion de spectacles vivants, de parcours immersifs et de productions culturelles et artistiques de toute nature, en salle, en plein air ou in situ, incluant tout dispositif technique, sonore, lumineux, vidéo ou multimédia ; D'ingénierie culturelle et conception de dispositifs de médiation innovants, de parcours de visite scénographiés et d'expériences sensorielles pour les sites patrimoniaux, musées et monuments historiques ; Prestation de services artistiques, techniques, logistiques et administratifs liés à ces activités, y compris la conception, la régie, la coordination d'équipes d'interprètes et de bénévoles ; Stratégie de communication, promotion d'événements culturels, création et vente de produits ou services accessoires liés à ces activités et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
- De transférer le siège social du Château de Saint-Fargeau - 89170 ST FARGEAU au L'Orme du Pont Ste Colombe sur Loing - 89520 TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE à compter du 16 février 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La gérance. L2601082

EARL LA GRILLETIERE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital social de 52.290,00 Euros
Siège social :
La Grilletière - 89240 ESCAMPS
R.C.S. Auxerre n° 389 687 302

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025 :
- M^{me} Pauline HUBIN a démissionné de ses fonctions de gérante, avec effet immédiat ;
- il a été décidé l'augmentation du capital de la société :
ANCIENNE MENTION : 52.290,00 €.
NOUVELLE MENTION : 149.565,00 €.
Et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.
Pour avis. L2601044

CLOTURE DE LIQUIDATION

LDS GROUPE

PARC DE CHAMPLIVAUT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 24 Route d'Héry 89230 ROUVRAY
Siège de liquidation : 24 route d'Héry 89230 ROUVRAY
839 233 178 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 juillet 2025 au 24 route d'Héry - 89230 ROUVRAY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric DABKOWSKI, demeurant 24 Route d'Héry - 89230 ROUVRAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur. L2601024

le Journal du Palais

POUR PLUS DE RAPIDITE, Envoyez-nous vos annonces par mail



annoncelegale.jdp@legalnet.org



POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...

Essai. Avec son style immédiatement identifiable, l'Américaine aux racines européennes ambitionne de trouver sa juste place au sein de la grande famille Stellantis. Un vrai challenge.

Jeep Compass : le jeu des différences



C'est le problème avec les grandes familles : certains ont du mal à trouver leur juste place. C'est le cas dans le Groupe Stellantis aux multiples marques d'un côté à l'autre de l'Atlantique. Sur-tout à l'époque de la rationalisation à outrance des gammes et des économies d'échelle. Exemple avec les SUV du groupe avec les Peugeot 3008, Citroën C5 Air-Cross, Opel Grandland et Jeep Compass, élaborés sur une base commune,

qui partagent de nombreux éléments techniques. À chacun ensuite de jouer une partition différente pour exprimer sa personnalité et convaincre les clients. Pas simple !

Conçu à partir de la récente plate-forme STLA Medium du groupe Franco-américano-italiano-germanique (si on n'oublie rien !), susceptible d'accueillir des motorisations thermiques hybrides et électriques, des transmissions avant ou intégrale, le SUV Jeep doit s'efforcer de conjuguer au mieux ses gènes technolo-

giques européens avec sa désormais lointaine origine américaine.

Cette identité proclamée se concrétise par une silhouette musculeuse avec des ailes soulignées de passages de roue carrés, une face avant verticale où on retrouve l'indispensable calandre identitaire à sept ouvertures. Elle peut être éclairée sur les finitions hautes. Cette nouvelle génération, tout en restant dans des dimensions raisonnables, en profite pour prendre ses aises : une longueur majorée de plus de 14 cm (4,55m) et un

empattement de 2,80m en forte croissance (+16cm). Le tout au profit de l'habitabilité, en particulier en faveur des occupants arrière, et du volume du coffre qui grimpe à 550 l en configuration cinq places, une progression significative de 45 l. Autant dire qu'on ne perd pas au change.

Cela d'autant plus que Jeep a soigné la présentation intérieure d'un style plutôt classique, ce qui est loin de constituer un défaut et apparaîtra rassurant aux fidèles de la marque. Les matériaux sont engageants,

la dotation de série pléthorique dès le premier niveau de finition qu'il s'agisse des équipements de confort et de divertissement (écran central de 16 pouces) ou des aides à la conduite. On peut éventuellement la compléter et l'enrichir avec des packs plutôt bien ciblés, proposés à des tarifs raisonnables.

PRÈS DE 1.000 KM D'AUTONOMIE

La Jeep Compass profite pleinement des avantages d'appartenir au Groupe Stellantis en disposant d'une multitude de motorisations, toutes électrifiées, commune à l'ensemble des marques. À commencer par le trois cylindres 1,2l turbo e-hybrid de 145ch d'entrée de gamme, accouplé à une boîte automatique à double embrayage à six rapports. Il permet de proposer un Compass sous le seuil des 40.000€ avant de devoir passer par la case malus dit écologique. Autre offre de lancement : un bloc 100% électrique de 74kWh (213ch), lui aussi disponible exclusivement en traction avant.

La gamme s'enrichira dans quelques semaines de propositions plus ambitieuses sous la forme d'un duo exclusivement électrique de 231ch en traction avant et de 375ch en

traction intégrale, permettant au SUV de revendiquer une motricité accentuée et des aptitudes renforcées en tout-chemin grâce à un bloc électrique implanté à l'arrière. Autre nouveauté : une motorisation e-Hybrid Plug-in (hybride rechargeable) de 225ch, promettant jusqu'à 90km en mode exclusivement électrique et une autonomie totale jusqu'à 983km, appréciable sur de longs parcours.

Les cinq modes de conduite du système « Selec-terrain », développé par le constructeur, sont proposés sur l'ensemble de la gamme, permettent d'adapter le Compass à différents types de terrain (neige et sable/boue en particulier). Indispensable pour revendiquer l'héritage Jeep. Les Compass 100% électriques disposent du système « One pedal » permettant de ralentir jusqu'à l'arrêt sans utiliser la pédale de frein, uniquement en levant le pied de l'accélérateur. Un vrai « plus » pour l'agrément de conduite au quotidien. En 2025, Jeep a immatriculé plus de 10.000 voitures. Un seuil dépassé pour la seconde année consécutive. À charge de la nouvelle Compass de conforter cette position.

Dominique Marée



Essai. Pour la deuxième fois seulement en plus de six décennies, un modèle arborant la célèbre étoile à trois branches a remporté le titre prestigieux de « voiture de l'année ».

Voiture de l'année : la Mercedes CLA haut la main

Un succès : non, mieux, un triomphe. Les 59 membres du jury international de « la voiture de l'année » n'ont pas hésité comme en atteste le décompte final ayant donné une éclatante victoire à la Mercedes CLA. Elle s'impose avec exactement 100 points de marge sur sa dauphine la Skoda Elroq. Net et sans contestation. Quand on sait que certaines années, le titre s'est joué à quelques voix près...

Il n'en reste pas moins que voir une Mercedes s'imposer constitue une surprise. D'abord parce que les votants, des journalistes professionnels de 23 pays européens, élisent rarement des modèles premium sans doute en raison de tarifs les empêchant d'être populaires. BMW n'a jamais gagné, Porsche une seule fois et Audi à deux reprises. Mercedes avait déjà eu les honneurs du titre le plus prestigieux de l'univers automobile avec la 450SE. C'était en 1974, il y a plus d'un demi-siècle. Une autre époque. Le succès de la CLA n'en est que plus retentissant. De quoi ravir Olla Kälenius, le président du conseil d'administration du groupe allemand : « *Un moment de fierté pour Mercedes-Benz. Des jurés venus de toute l'Europe ont confirmé ce que nos clients nous disent : le CLA est une véritable révolution, offrant une efficacité exceptionnelle et une intelligence sans effort...* ». Les carnets de commande remplis jusqu'au



deuxième semestre de l'année attestent du beau début de carrière commerciale de la voiture de l'année 2026.

Les CLA, un coupé quatre portes et un break à l'allure de shooting brake, se distinguent du lot commun de multiples façons. D'abord par leur design sophistiqué et personnel leur donnant une allure à la fois dynamique et élégante, tout en mettant en évidence leur identité Merce-

des. Un élément important pour la clientèle.

JUSQU'À 768 KM D'AUTONOMIE

Ensuite par la technologie EQ des versions 100% électriques sur lesquelles le constructeur s'est appuyé lors du lancement en milieu d'année dernière de la version quatre portes. Un choix réitéré à l'automne avec le break. Avec pour commencer

la motorisation de « base » équipant la 250+ traction avant, un bloc électrique de 200kW avec un couple de 335Nm, assurant un niveau de performance élevé : 210km/h maxi, des accélérations de 0 à 100km/h en 6,8 secondes (shooting brake). Le tout avec une autonomie d'exception : jusqu'à 768km sans passer par la borne de recharge, grâce à leur puissante batterie nickel-man-

ganèse-cobalt de 80 kWh. La CLA 350 4Matic dispose d'une traction intégrale et d'un moteur de 260kW (couple 515 Nm) lui assurant des accélérations toniques : 0 à 100km/h en 5 secondes. Son autonomie jusqu'à 743km permet d'envisager les voyages au long court sans passer trop souvent par la case recharge.

Quand on fait le plein d'énergie électrique, leur architecture 800 volts et leur puissance de charge maximale permet de récupérer jusqu'à 315km (300km pour la version 350 4Matic) de marge en 10 minutes sur une borne rapide. De quoi gommer un des points névralgiques des 100% électriques.

Le coupé quatre portes est également commercialisé en plusieurs versions thermiques hybrides 48volts, leur quatre cylindres thermique 1,5l est décliné en 130,163 et 190ch, appuyé par un bloc électrique de 30ch, accouplé à une boîte automatique électrifiée à 8 rapports. Le break en bénéficiera bientôt.

La gamme CLA se distingue également par son aménagement intérieur, éclairé par un toit panoramique dont le revêtement infrarouge régle

les différences de température. On peut y ajouter en option la fonction « sky control » qui filtre la quantité de lumière admise à bord et par un éclairage ambiant constitué de 158 étoiles lumineuses. « Une expérience magique » promet Mercedes.

Evidemment, les CLA sont à la pointe en matière d'aides à la conduite en tout genre, offrent une multitude de possibilités en matière de connectivité et d'info divertissement utilisant les possibilités liées à l'IA. Avec en option l'immense dalle numérique qui court d'un côté à l'autre de la planche de bord et constitue une exclusivité Mercedes. Ce qui fait la différence avec les rivales de la Mercedes CLA pour le titre de voiture de l'année.

Pour info, la dernière marche du podium a été acquise de haute lutte par la berline Kia EV4 qui devance d'un petit point la Citroën C5 Aircross et de 8 points la Fiat Grande Panda. Les deux représentants du groupe Renault terminent aux deux dernières places des finalistes avec 170 points par la Dacia Bigster et 150 pour la R4 E-Tech.

Dominique Marée



Virginie Gillet. Cette entrepreneuse a d'abord redressé la barre commerciale d'Advinsi avant de reprendre cette PMI d'une douzaine de salariés à côté de Belfort. Un parcours récompensé en décembre dernier du premier prix des trophées Initiative au féminin.

Entrepreneuse au long cours



Comme d'autres enfants du territoire de Belfort et du Nord Franche-Comté, Virginie Gillet a grandi dans une famille d'ouvriers puisque son père travaillait pour la filière automobile. Un premier contact avec l'univers de l'industrie dans lequel elle allait, sans le savoir, évoluer. Son bac économie et social en poche, elle enchaîne avec un BTS assistante de gestion PME - PMI en alternance. « J'ai rejoint une société de bobinage moteur pour réparer les moteurs électriques. À 20 ans, je faisais mes premiers pas dans l'industrie en m'occupant de l'administration, de la comptabilité et du commerce », se souvient cette femme joviale dont le sourire se lit jusque dans les yeux. En 2000, avec l'obtention de son diplôme, elle est embauchée dans l'entreprise qui l'a formée en tant que commerciale sédentaire, « Je voulais rester derrière le bureau et la société avait besoin de ces compétences. » Peu à peu, elle se démarque dans les relations clients mais aussi fournisseurs dans un domaine très technique pour lequel elle a développé des connaissances. « Avec mon âge et mon manque d'expérience, il a fallu que je démontre que je savais de quoi je parlais, que je pouvais apporter ou trouver les réponses. J'ai fait ma place dans la persévérance et avec le temps. » À l'arrivée de son fils, elle décide de changer de profil de poste et devient, en 2005, commerciale itinérante, sillonnant la région pour décrocher de nouveaux contrats. À peine deux ans plus tard, elle devient responsable du service commercial et passe cadre, ses 30 ans tout juste soufflés.

AU FIL DES RENCONTRES

En 2011, elle est approchée par une société alsacienne de bobinage et d'électromécanique qui lui ouvre les portes d'une entreprise familiale porteuse de valeurs dans lesquelles elle se reconnaît mieux. Pendant 12 ans, depuis la Haute-Saône où elle habite alors, elle multiplie les trajets en tant que commerciale itinérante. « Je faisais aussi de la gestion et j'ai évolué pour devenir responsable de l'équipe commerciale. »

Sa rencontre avec Isabelle Lacourt changera la suite de son parcours professionnel. À la tête de l'entreprise Advinsi à Bavilliers, à deux pas de Belfort et également spécialisée dans la maintenance industrielle des moteurs électriques, la cheffe d'entreprise cherchait quelqu'un pour diriger le site. Elle a donc sollicité la quarantenaire. En novembre 2022, Vir-



Virginie Gillet au centre reçoit le prix des trophées Initiative au féminin. Crédit : DR.

ginie Gillet accepte de relever le défi. « La situation financière était compliquée avec des chiffres commerciaux en baisse. J'avais l'objectif de redresser l'activité. Je connaissais bien le métier, j'avais vu l'équipe en place et son potentiel. Il y avait surtout un besoin de réexploiter le commercial. » Un an après, la dirigeante exprime son souhait de vendre Advinsi, qui réalise 1,7 M€ de chiffre d'affaires, à une investisseuse. « Je me disais que c'était mieux de garder la dimension d'une entreprise familiale avec une équipe qui partage une passion

« Dans mon entreprise, j'y mets toutes mes tripes ! »

pour l'activité. Je voulais préserver ce rapport face à un investisseur qui aurait visé la rentabilité avant tout, sans être animé de la même envie vis-à-vis de l'entreprise. » Elle décide donc de se porter candidate à la reprise.

UN INVESTISSEMENT TOTAL

Les discussions s'entament en début d'année 2024 et traînent un peu en lon-

gueur le temps que les deux femmes s'accordent sur les prix et les conditions de vente. En juillet 2025, Virginie Gillet prend officiellement la tête d'Advinsi. L'action de Virginie Gillet se mesure avant même la signature avec un chiffre d'affaires qui croît à 2,3 M€ en 2024 et estimé à 2,5 M€ en 2025. « Je me suis impliquée sur la partie commerciale. Nous avons redressé la barre en réintensifiant l'activité commerciale avec la même équipe et avec une réorganisation interne. » Toutes les industries ayant des besoins en maintenance électromécanique peuvent avoir recours à Advinsi, tout autant que des acteurs du bâtiment pour les pompes de relevage ou encore les syndicats des eaux et autres stations d'épuration. « Il y a un travail de fond à faire. Nous avons la chance d'avoir une multitude de clients ce qui sécurise notre activité », explique Virginie Gillet qui cite le recul du secteur automobile en exemple.

La société compte aujourd'hui 13 salariés, Virginie Gillet profitant d'une personne en BTS en alternance pour l'appuyer sur la partie administrative. « Je ne veux pas dépasser 15 salariés

parce qu'on ne peut pas être sur tous les fronts. Je préfère améliorer la qualité et les marges mais aussi bien rémunérer les équipes. J'ai des ambitions mesurées » sourit cette blonde coupée au carré de 48 ans. « La société va mieux mais il y a encore des améliorations à mettre en place en interne. C'est challengeant ! » Elle espère également pouvoir trouver sa perle rare, le collaborateur ou la collaboratrice qui pourra l'épauler, son bras droit du quotidien.

SAVOIR SOUFFLER

Accompagnée par le réseau Entreprendre, la cheffe d'entreprise a également profité du soutien d'Initiative Haute-Saône. Elle a d'ailleurs été récompensée du 1^{er} prix des trophées Initiative au féminin en décembre 2025 avec une dotation de 5.000 €. « Ça nous a aidé à acquérir du matériel. » Virginie Gillet insiste sur la nécessité d'être entourée pour éviter la fameuse solitude du dirigeant. « Les réseaux permettent de partager, de questionner, d'exprimer ses doutes. C'est une ressource extérieure qui participe d'un équi-

libre. » Tout comme le sport, le vélo et la natation, qu'elle pratique régulièrement pour se vider la tête. « J'ai besoin de garder ces moments pour moi, pour évacuer. » Mais même si elle admet ne pas compter ses heures et connaître un stress régulier, Virginie Gillet, mère de deux garçons, n'a aucun regret quant au choix qu'elle a fait de reprendre Advinsi. « Je mets mes tripes dans mon entreprise », s'autorise-t-elle à dire !

NADÈGE HUBERT

2000

Obtention de son BTS Assistante de gestion PME - PMI.

2022

Elle rejoint Advinsi comme responsable commerciale.

2 juillet 2025

Elle rachète Advinsi.

1^{er} décembre 2025 :

1^{er} prix des trophées Initiative au féminin.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

